RAPPORT SUR LE FINANCEMENT ET L'ENDETTEMENT DES ÉTUDIANT.E.S UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC

GREPA
Groupe de recherche en économie publique appliquée

Conception et direction : Pier-André Bouchard St-Amant

Rédaction et révisions : Franck Tchokouagueu, Laurence Vallée, Pier-André Bouchard St-Amant, Alice Lemieux-Bourque et Nicolas Bolduc.

Les auteurs tiennent à remercier Catherine Bibeau-Lorrain, Etienne Paré, Bruno Djontu et Laurent Goyette-Levac.

© Franck Aurelien Tchokouagueu, Laurence Vallée, Pier-André Bouchard St-Amant, Alice Lemieux-Bourque et Nicolas Bolduc, 2023.

FAITS SAILLANTS

Pour l'ensemble de la population étudiante échantillonnée :

- Environ 88,5% des prêts obtenus des étudiant.e.s proviennent soit des programmes de prêts et bourses, soit de prêts bancaires. La source d'endettement varie selon l'admissibilité au programme de prêts et bourses. Pour les étudiant.e.s admissibles, 53,5% de l'endettement est tributaire des prêts et bourses. Pour les étudiant.e.s qui ne sont pas admissibles, 73,7% des prêts proviennent des banques. Les prêts de proches (famille, parents) comptent pour environ 5,4% des prêts totaux.
- Environ 31% des bourses proviennent des bourses universitaires, suivi des bourses issues de l'aide financière aux études (30%) et des bourses d'organismes subventionnaires (environ 33% lorsque les organismes fédéraux et provinciaux sont combinés). Pour les étudiant.e.s qui ne sont pas admissibles à l'aide financière, environ 50,9% des bourses proviennent des universités.
- La dépense étudiante la plus importante est celle de l'habitation (28,9% du total). Elle est suivie par les dépenses en frais de scolarité (16,7%), en alimentation (15,9%) et en transport (7,2%). Les dépenses de logement varient cependant considérablement selon le type de ménage de l'étudiant.e.
- Lorsqu'on leur propose une réforme de l'AFE qui peut augmenter l'aide consentie et réduire les bourses, la majorité des répondant.e.s préfèrent le statu quo. Similairement, lorsqu'on leur propose une réforme de l'AFE qui peut diminuer l'aide consentie et augmenter les bourses, la majorité des répondant.e.s préfèrent le statu quo. Combinés aux autres résultats observés, cela suggère qu'il y a globalement trois catégories d'étudiant.e.s : ceux qui souhaitent maximiser leurs bourses, ceux qui souhaitent maximiser leurs liquidités et ceux qui n'accordent de l'importance qu'a la dimension négative d'une réforme (peu importe laquelle).
- Les femmes sont plus susceptibles de préférer des réformes « d'entre-deux », c'est-à-dire des réformes qui ne maximisent ni l'aide totale consentie ni les bourses consenties.
- Ceux et celles qui maximisent les liquidités sont plus susceptibles à changer leurs comportements à la suite d'une réforme :
    - En cas d'augmentation de l'aide consentie, ils ou elles diminueront leurs heures travaillées, augmenteront les heures consacrées aux études et ne changeront pas leurs dépenses.
    - En cas de diminution de l'aide, l'inverse se produit. Toutefois, l'effet sur la diminution des dépenses est moins important.

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS **3**

TABLE DES MATIÈRES **4**

LISTE DES TABLEAUX **5**

LISTES DES FIGURES **6**

INTRODUCTION **7**

I. Description de la base de données **8**

I.1. Collecte et échantillonnage 8

I.2 Pondération 9

I.3 Admissibilité à l'AFE 10

I.4. Composition de l'échantillon 11

II. Conditions financières et endettement des étudiant.e.s **13**

II.1. Prêts étudiants 13

II.2. Revenu total brut 15

II.3. Bourses étudiantes 16

II.4. Dépenses 18

III. Caractéristiques sociodémographiques et conditions financières **21**

III.1. Conditions financières et âge 21

III.2. Conditions financières et cycle universitaire 24

III.3. Conditions financières et handicap 25

III.4. Conditions financières et langue 28

III.5. Conditions financières et statut matrimonial 29

III.6. Conditions financières et minorités 32

III.7. Conditions financières et genre 33

III.8. Conditions financières et statut de résidence 35

III.9. Admissibilité à l'aide financière aux études et prêts 35

IV. Étude du comportement des étudiant.e.s **39**

IV.1 Choix de réformes 39

IV.2 Impact du scénario choisi sur les comportements 46

Conclusion **50**

RÉFÉRENCES **51**

Annexe A: Liste des universités participant à l'enquête **52**

Annexe B: Dépenses ventilées par région de résidence **53**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des étudiant.e.s enquêtés par strate

Tableau 2 : Répartition des étudiant.e.s enquêtés par groupe sociodémographique

Tableau 3 : Répartition (%) et décomposition des prêts moyens en sources de prêt ($)

Tableau 4 : Répartition (%) et décomposition des revenus bruts moyens en sources de revenu ($)

Tableau 5 : Répartition (%) et décomposition des montants moyens de bourses par sources de bourse ($)

Tableau 6 : Répartition (%) et décomposition des dépenses moyennes par sources de dépense ($)

Tableau 7: Accès aux prêts et bourses selon l'accessibilité à l'AFE.

Tableau 8: Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon le groupe d'âges

Tableau 9: Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon le cycle d'étude

Tableau 10: Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon le statut d'handicap

Tableau 11 : Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon la langue principale des études

Tableau 12: Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon le statut matrimonial

Tableau 13: Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon le statut de minorité

Tableau 14: Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon le genre

Tableau 15 : Variables descriptives des étudiant.e.s admissibles à l'AFE

Tableau 16 : Variables financières des étudiant.e.s admissibles à l'AFE

Tableau 17: Détails des scénarios

Tableau 18 : Choix des réformes en fonction de l'âge

Tableau 19: Choix des scénarios en fonction du lieu du genre

Tableau 20 : Choix des scénarios en fonction du lieu de résidence

Tableau 21 : Choix des scénarios en fonction du statut de citoyenneté

LISTES DES FIGURES

Figure 1: Distribution des poids échantillonnaux

Figure 2: Répartition du montant total des prêts par source (ensemble des étudiant.e.s)

Figure 3: Répartition du montant total des revenus par source

Figure 4: Répartition du montant total des bourses par source

Figure 5: Répartition du montant total des dépenses par source

Figure 6: Répartition du montant total des dépenses par source et par composition du ménage

Figure 7 : Conditions financières et tranches d'âges des étudiant.e.s

Figure 8 : Conditions financières et cycles universitaires des étudiant.e.s

Figure 9 : Conditions financières et handicap des étudiant.e.s

Figure 10 : Conditions financières et langues

Figure 11 : Conditions financières et statut matrimonial

Figure 12: Conditions financières et minorité

Figure 13: Conditions financières et genre

Figure 14: Conditions financières et statut de résidence

Figure 15 : Répartition des choix de réformes de l'AFE

Figure 16 : Répartition des choix de réformes de l'AFE (étudiant.e.s admissibles à l'AFE)

Figure 17 : Impact d'une hausse de l'aide consentie sur les heures travaillées

Figure 18 : Impact d'une réduction de l'aide totale sur les heures travaillées

Figure 19 : Impact d'une hausse de l'aide totale sur les heures passées à étudier pour les étudiant.e.s admissibles à l'AFE

Figure 20 : Impact d'une réduction de l'aide totale sur les heures passées à étudier pour les étudiant.e.s admissibles à l'AFE

Figure 21 : Impact d'une hausse de l'aide totale sur les dépenses mensuelles pour les étudiant.e.s admissibles à l'AFE

Figure 22 : Impact d'une réduction de l'aide totale sur les dépenses mensuelles pour les étudiant.e.s admissibles à l'AFE

INTRODUCTION

Une analyse des statistiques des conditions financières des étudiantes et étudiants est rare. Il faut soit tantôt s'appuyer sur des éléments anecdotiques, tantôt sur des enquêtes qui ne permettent d'évaluer que certaines dimensions de la condition étudiante. À titre d'exemple, l'Enquête canadienne sur le revenu permet de faire des analyses sommaires sur le revenu des étudiant.e.s, mais n'offre que peu d'informations sur l'état de l'endettement étudiant, ou encore sur les bourses reçues. Ce faisant, les portraits analytiques de la condition des étudiant.e.s du Québec sont minces, ou incomplets.

Ce rapport constitue le premier document d'analyse découlant d'une base de données inédite. Elle offre non seulement la possibilité d'évaluer en détail les conditions financières de sous-groupes de la population étudiante, mais permet également d'évaluer l'effet de réformes à l'aide financière aux études, de même que l'estimation de réactions étudiantes à des bourses additionnelles, des prêts additionnels ou d'autres mesures de subventions. Les résultats issus de cette approche fournissent de riches informations aux décideurs et universités sur la réaction attendue des étudiant.e.s en fonction des réformes à de futures politiques. En somme, ce rapport renforce notre compréhension des conditions financières des étudiant.e.s universitaires.

Ce rapport est le fruit d'une analyse d'une base de données qui fut développée par une collaboration tripartite entre un consortium d'universités québécoises (voir l'Annexe A), l'Union étudiante du Québec (ci-après UEQ) et le Groupe de recherche en économie publique (ci-après GRÉPA). Cette collaboration aura permis de concevoir, diffuser et analyser une enquête inédite couvrant de manière exhaustive et détaillée la condition financière des étudiant.e.s. Le questionnaire fut développé pour analyser la situation étudiante universitaire au niveau de leurs revenus, de leurs dépenses, de leur cheminement académique, de l'admissibilité ainsi que de l'usage de différentes mesures d'aide financière gouvernementales. Le questionnaire a permis de rejoindre plus de 12 000 étudiant.e.s universitaires dans les universités participantes.

Si les études sur la condition étudiante sont incomplètes, elles ne sont pas pour autant inexistantes. Morin (2018) propose un portrait des conditions financières des étudiant.e.s au Québec, mais où les résultats sont présentés sous forme agrégée, faisant fi des caractéristiques sociodémographiques telles que le statut matrimonial ou encore du handicap. Des travaux analysent également l'endettement étudiant (Beaudet, 2014). De 2000 à 2015, mais sont également agrégées. Beaudet (2014) montre que le pourcentage des diplômés ayant une dette supérieure à 25 000 $ à la fin de leur étude est passé de : 33% à 45% pour les étudiant.e.s ayant obtenu un baccalauréat ; de 30% à 41% pour les étudiant.e.s ayant obtenu une maîtrise ; et de 35% à 54% pour les finissants au doctorat (Statcan, 2023). Elles font également état de la hauteur moyenne des dettes des diplômés en 2015 qui était de 16 400$, 20 000$ et 28 000$ pour le premier, deuxième et troisième cycle respectivement.

Ce premier rapport a une ambition descriptive et se décompose en trois parties. Dans la première, nous présentons une description sommaire de la base de données. Dans la seconde partie, nous analysons les résultats mesurant les conditions financières des étudiant.e.s : prêts, bourses, revenus et dépenses. Dans la troisième partie, nous

présentons la réaction déclarée d'étudiant.e.s à de possibles réformes au programme d'aide financière aux étudiant.e.s (ci-après AFE).

I. Description de la base de données

I.1. Collecte et échantillonnage

Les données de la présente étude reposent sur un questionnaire développé par le GREPA et diffusé par l'UEQ de concert avec les universités participantes (voir l'annexe A). La population cible est constituée des étudiant.e.s universitaires du Québec provenant de 13 établissements. Au terme de la collecte, 12 216 étudiant.e.s ont participé à l'enquête. Le Tableau 1 synthétise la répartition des étudiant.e.s enquêtés par strate.

Tableau 1 : Répartition des étudiant.e.s enquêtés par strate

Strates universitaires	**Effectifs**
Université de Montréal	3 349
HEC Montréal	656
Polytechnique	484
École nationale d'administration publique (ÉNAP)	208
Université de Sherbrooke	1 898
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	255
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)	185
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	473
École de technologie supérieure (ÉTS)	854
TÉLUQ	393
Université Laval	3 119
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	109
École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG-UQAM)	233
Total	**12 216**

Source : Enquête et calcul des auteurs.

I.2 Pondération

L'échantillon primaire est pondéré par des statistiques connues sur la population étudiante. Ces statistiques sont tirées tantôt du recensement canadien (Statistique Canada, 2016), tantôt sur l'enquête canadienne sur le revenu (Statistique Canada, 2019). La technique de pondération en est une d'optimisation sous contrainte. Comme l'analyse est tirée d'une enquête, les poids sont choisis de manière à minimiser la distance quadratique entre une distribution de poids uniforme et celle qui satisfait les contraintes de pondération. Conceptuellement, le jeu de poids retenu correspond ainsi au plus petit écart qu'on peut faire à la distribution émanant de l'enquête tout en respectant les statistiques agrégées du recensement. Mathématiquement, soit $\vec{w} \equiv [w_1, w_2, \ldots w_{12\,216}]$ le vecteur de poids associé à chaque observation, A une matrice de contraintes et $\vec{c}$ un vecteur de statistiques connues sur la population étudiante, alors la pondération retenue satisfait au problème d'optimisation suivant:

$$\min_{\vec{w}} ||\vec{w} - \overrightarrow{w_u}|| \; sujet\ à: A \cdot \overrightarrow{w} = \vec{c}, \vec{w} \geq 1, \tag{1}$$

où $\overrightarrow{w_u}$ est un vecteur de poids uniforme.

À titre d'exemple, le nombre total d'étudiant.e.s universitaires est de 303 035 au moment du recensement (Statistique Canada, 2016). La somme des poids doit donc être égale à 303 035, formant ainsi une contrainte sur la valeur qu'ils peuvent prendre (c'est une ligne de la matrice A). C'est un total de 32 contraintes, représentant tantôt la répartition de la population étudiante selon le sexe, le revenu, le cycle d'études, l'âge, l'état matrimonial, la langue parlée, la composition du ménage, et la dichotomie petite ville/grand centre. Ces contraintes garantissent ainsi un portrait étudiant représentatif de l'ensemble du Québec.

Ces contraintes ne sont cependant pas suffisantes pour obtenir un portrait représentatif par région ou par établissement universitaire. Par ailleurs, comme le recensement employé ne pose pas encore la question du genre et que le nombre de répondant.e.s s'identifiant comme autochtone est trop faible, les données ne sont pas pondérées selon ces dimensions de l'enquête. Une analyse trop granulaire selon ces dimensions s'appuierait sur trop peu d'observations.

Le problème d'optimisation identifié à l'équation 1 est codifié en Python et s'exécute en moins d'une minute. La distribution résultante des poids est bimodale (Figure 1), reflétant un grand nombre d'observations autour de la valeur uniforme des poids ($\approx$ *24,4*), puis d'un autre regroupement de personnes autour de poids plus élevés ($\approx$ *110,0*), reflétant une sous-représentation de personnes dans l'enquête originale.

Figure 1: Distribution des poids échantillonnaux

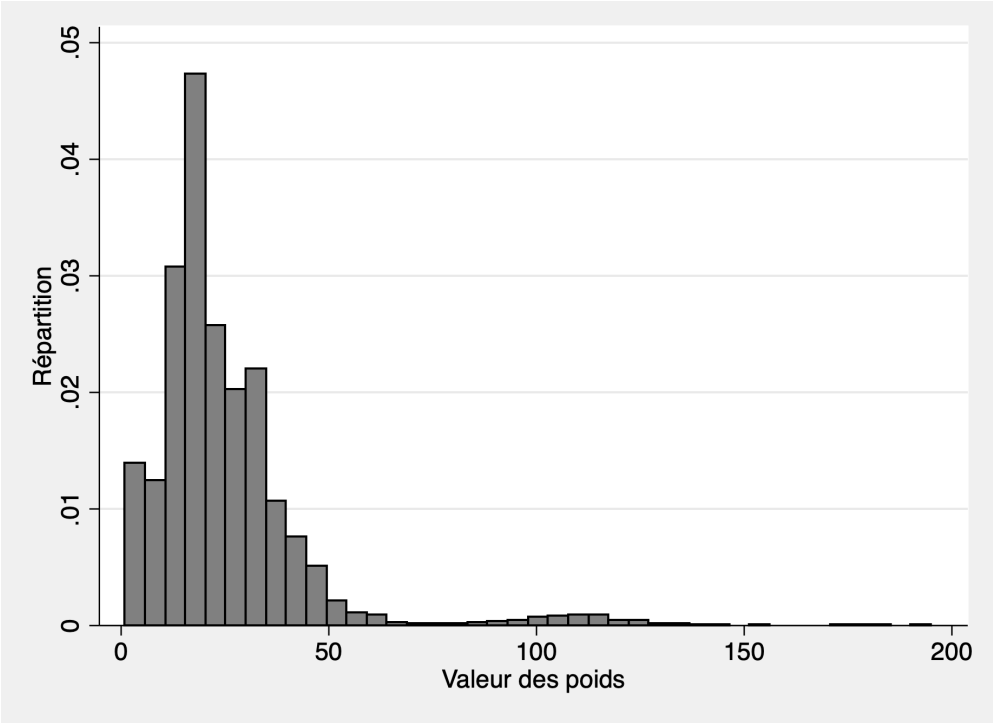

Source: Enquête et calcul des auteurs.

I.3 Admissibilité à l'AFE

Nous distinguons les étudiant.e.s qui sont éligibles aux programmes d'AFE de ceux qui ne le sont pas. Cette distinction nous permet de souligner les différences entre les profils de ces deux types d'étudiant.e.s. Par exemple, la majorité des étudiant.e.s internationaux ne sont pas admissibles à l'AFE, ce qui a un impact direct sur les sources de revenus dont ils peuvent bénéficier pour financer leurs études. Cette différenciation nous permet d'orienter nos analyses en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque groupe.

Une étudiante ou un étudiant est considéré éligible s'il remplit les 6 critères clés de la Loi A-13.3 sur l'aide financière aux études. Il doit tout d'abord avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou être considéré comme une personne réfugiée, de même qu'être considéré comme résident du Québec. Ces deux premiers critères sont inclus directement dans le sondage et ont donc été pris en compte tels quels. L'étudiant.e doit également être inscrit dans une université et un programme d'études reconnus par le gouvernement. Nous avons pu vérifier l'établissement d'enseignement, mais aucune information sur le programme précis des répondant.e.s n'a pu être recueillie. L'étudiant.e doit aussi respecter la limite d'endettement prévue en fonction de son cycle d'études. Le niveau d'endettement relatif à l'AFE est estimé à partir des réponses du sondage.

Nous employons deux approximations étant donné la structure du sondage. L'étudiant.e doit notamment être réputé comme étant aux études à temps plein ou à temps partiel, ce qu'il a été possible d'estimer. Toutefois, certaines conditions permettent d'être considéré à temps plein, même avec moins de 20 heures de cours par mois : être enceinte d'au moins 20 semaines, être atteint d'une déficience fonctionnelle majeure reconnue ou d'un trouble

grave de santé mentale ou physique, être chef de famille monoparentale et habiter avec son enfant de moins de 12 ans, habiter avec au moins un enfant de moins de 6 ans, habiter avec au moins un enfant atteint d'une dysfonction fonctionnelle majeure ou encore de participer Réussir ou au programme Revenu de base (Gouvernement du Québec, 2023). L'ensemble de ces conditions ne faisait pas partie des questions posées par le sondage, notamment le fait d'être enceinte ou d'avoir un enfant atteint d'une dysfonction fonctionnelle majeure. Les critères utilisés pour considérer l'admissibilité à l'AFE ont donc été resserrés pour correspondre aux informations fournies par les répondant.e.s.

Enfin, la dernière condition nécessaire pour être admissible à l'AFE est de respecter la période d'admissibilité, soit le nombre total de mois pendants lequel l'étudiant.e peut obtenir de l'aide financière, qui varie selon le cycle d'études. Le sondage permet de recueillir des informations sur l'année du début du cheminement universitaire de l'étudiant.e, s'il a arrêté ses études pendant plus de deux ans et l'année du début du programme actuel de l'étudiant.e. Une estimation du nombre de mois entre le début du programme actuel et l'année du sondage a été utilisée pour simuler si l'étudiant.e respecte la période d'admissibilité. Toutefois, cette estimation est conservatrice et exclut des étudiant.e.s ayant droit à l'AFE.

I.4. Composition de l'échantillon

Le tableau suivant présente la composition de l'échantillon avant et après pondération.

Tableau 2 : Répartition des étudiant.e.s enquêtés par groupe sociodémographique

Variables/modalités	Avant pondération % (n)	Après pondération % (n)
Statuts de résidence		
Citoyen du Québec	80,78 (9 762)	76,57 (228 773)
Citoyen hors Québec	0,77 (93)	1,07 (3 206)
Résident permanent	2,66 (3 22)	2,75 (8 227)
Étudiant international	15,78 (1 907)	19,61 (58 580)
Langue principale d'étude		
Français	95,14 (11 577)	89,88 (272 379)
Anglais	4,86 (591)	10,12 (30 655)
Cycles universitaires		
Premier cycle	65,00 (7 815)	51,11 (151 558)
Deuxième cycle	24,89 (2 887)	32,48 (96 320)
Troisième cycle	10,43 (1242)	15,63 (46 341)

Variables/modalités	Avant pondération % (n)	Après pondération % (n)
Postdoctorat	0,56 (67)	0.79 (2 337)
Minorités		
Minorité visible	17,95 (2 193)	16,36 (48 606)
Minorité ethnique	3,55 (434)	5,23 (15 530)
Autochtone	0,66 (81)	0,70 (2 084)
Autre	77,83 (9 508)	77,72 (230 965)
Handicap		
Limitation fonctionnelle majeure	1,68 (198)	1.68 (5 093)
Problèmes de santé psychologique	19,55 (2 388)	17,58 (53 285)
Maladies graves	2,57 (314)	2,65 (8 023)
Pas d'handicap	76,26 (9 316)	78,09 (236 632)
Âge		
18 à 24 ans	50,81 (6 194)	44,44 (134 540)
25 à 34 ans	33,60 (4 096)	33,48 (101 360)
35 à 44 ans	11,09 (1 352)	12,90 (39 044)
45 à 54 ans	3,79 (462)	5,79 (17 518)
55 à 64 ans	0,71 (87)	2,81 (8 493)
Genre		
Masculin	32,79 (3 980)	39,09 (117 674)
Féminin	66,19 (8 033)	60,03 (180 713)
Autre	1,01 (123)	0,88 (2 641)
Statut matrimonial		
Célibataire	65,65 (7 938)	61,65 (184 862)
Marié.e	10,12 (1 224)	14,02 (42 030)
Conjoint.e de fait	22,12 (2 675)	21,17 (63 468)
Séparé.e	0,88 (107)	1,21 (3 618)
Divorcé.e	1,22 (148)	1,95 (5 860)

Source : Enquête et calcul des auteurs.

II. Conditions financières et endettement des étudiant.e.s

Dans cette section, nous décrivons quatre variables qui mesurent les conditions financières et l'endettement des étudiant.e.s au Québec. Il s'agit des prêts, des bourses, du revenu et des dépenses.

II.1. Prêts étudiants

Les prêts étudiants représentent l'ensemble des liquidités reçues par les étudiant.e.s qui doivent être remboursés à une date ultérieure. Les prêts totaux viennent de sources multiples, incluant l'AFE, les prêts bancaires et d'autres prêts privés.[1]

Le montant moyen des prêts totaux est de 11 735$ par étudiant.e. Les étudiant.e.s non admissibles (14 118$) aux programmes d'AFE contractent plus de prêts totaux que les étudiant.e.s admissibles (10 625$). De manière générale, les banques (22 892$) et les chaires de recherche (11 245$) prêtent en moyenne les montants les plus élevés. Bien que la moyenne de prêts bancaires soit environ 4 supérieur au montant moyen de prêts octroyés par l'AFE, la part de l'AFE provincial (44,2) dans le total des prêts octroyés aux étudiant.e.s est supérieur à celui des banques (41,1%). Ce résultat est dû au fait que peu de personnes contractent des prêts (mais lorsqu'il le font, les montants sont élevés) par rapport à ceux qui reçoivent les prêts de l'AFE. Les montants moyens de prêts varient en fonction de la source (Tableau 3).

Pour l'ensemble des étudiant.e.s (Figure 2), les prêts du programme provincial d'AFE constituent la plus grande source d'endettement, avec une proportion établie à 44,2% des prêts totaux. Les prêts bancaires arrivent en second, avec une proportion de 41,1% de l'ensemble des prêts. C'est donc dire que les prêts bancaires et les prêts provinciaux représentent, en moyenne, 85,3% de l'endettement total moyen. La balance est occupée par les prêts privés provenant de la famille et des amis (5,4%), les prêts de l'établissement universitaire (3,8%), les prêts de chaire de recherche (2,3%), puis des prêts des programmes fédéraux (3,2%). Le portrait est cependant différent selon l'admissibilité ou non aux critères d'AFE (Tableau 3). Pour les étudiant.e.s admissibles, les prêts de l'AFE deviennent la principale source d'octroi de prêts (38,2%) alors que pour les étudiant.e.s qui ne sont pas admissibles, ce sont les prêts bancaires qui occupent 73,7% de l'endettement étudiant.

[1] Dans le cadre de cette étude, lesdits montants devraient être reçus durant la période allant du 1er septembre 2022 et le 31 août 2023.

Tableau 3 : Répartition (%) et décomposition des prêts moyens en sources de prêt ($)

Sources de prêt	Ensemble de l'échantillon	Admissible à l'AFE	Non admissible à l'AFE
Prêts de l'AFE (Québec)	44,2 (5 854)	49,9 (5 854)	-
Prêts bancaires	41,1 (22 892)	38,2 (22 711)	73,7 (23 132)
Prêts de l'AFE (Fédéral)	3,2 (5 986)	3,6 (5 986)	-
Prêts de source privée	5,4 (7 493)	3,5 (5 448)	13,4 (9 926)
Prêts d'une chaire de recherche	2,3 (11 245)	1,9 (12 972)	4,5 (9 679)
Prêts universitaires	3,8 (6 939)	3,0 (6 451)	8,4 (7 439)
Prêt moyen total	**11 735**	**10 625**	**14 118**

Note: (-) traduit le fait que les étudiant.e.s non admissibles à l'AFE ne sont pas éligibles à percevoir des prêts issus de l'AFE.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Figure 2: Répartition du montant total des prêts par source (ensemble des étudiant.e.s)

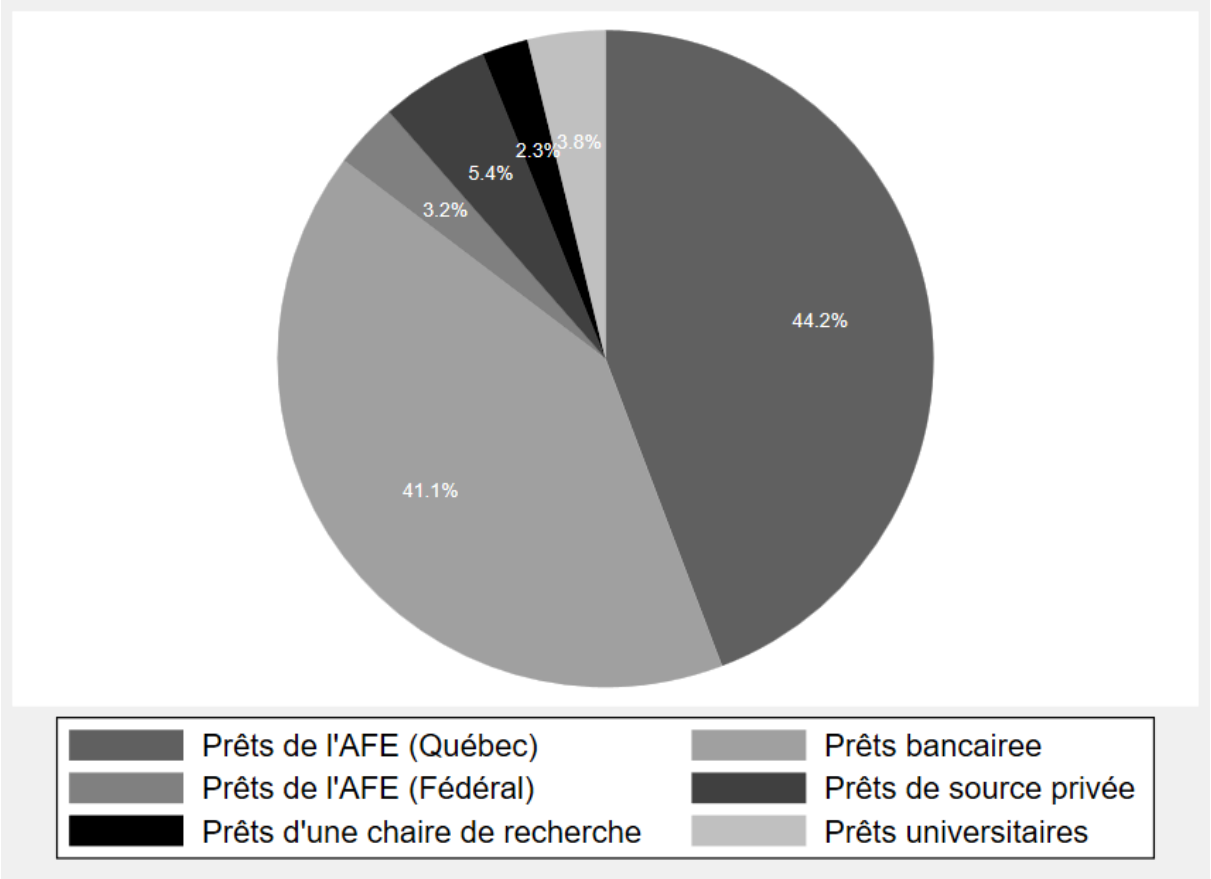

Source : Enquête et calcul des auteurs.

II.2. Revenu total brut

Le revenu total brut constitue l'ensemble des gains perçus, avant prélèvements sociaux ou fiscaux pour l'année 2021. Il comprend les rémunérations salariales, les bourses d'études et les dons. Nous excluons les prêts du revenu brut.

Le revenu brut moyen de l'ensemble des étudiant.e.s est de 31 899$. Les étudiant.e.s non admissibles (33 402$) ont un revenu moyen supérieur aux étudiant.e.s admissibles (28 284$). Les étudiant.e.s non admissibles aux programmes d'aide d'AFE reçoivent également en moyenne des revenus d'emploi principal (21 943$) et des montants de bourses ne provenant pas des programmes d'AFE (16 704) plus élevés que les étudiant.e.s admissibles (resp. 19 812$ et 12 253). Le montant moyen annuel de bourses des programmes d'AFE est de 7 797$.

La répartition des revenus pour l'ensemble des étudiant.e.s est présentée à la Figure 3. Le Tableau 4 sépare les revenus selon l'admissibilité à l'AFE. Pour l'ensemble des étudiant.e.s, le revenu issu de l'emploi principal[2] constitue la principale source de revenu. Environ 69,8% des revenus bruts des étudiant.e.s proviennent de l'emploi principal. Les programmes de bourses (20,6%) réparties en bourses d'AFE (6,4%) et d'autres bourses (14,2% Voir section suivante pour les détails) constituent la deuxième source de revenu.

Tableau 4 : Répartition (%) et décomposition des revenus bruts moyens en sources de revenu ($)

Sources de revenu	**Ensemble de l'échantillon**	**Admissible à l'AFE**	**Non admissible à l'AFE**
Emploi principal	69,8 (20 761)	71,9 (19 812)	71,1 (21 943)
Bourse (non AFE)	14,2 (14 801)	9,8 (12 253)	20,0 (16 704)
Bourse (AFE)	6,4 (7 797)	8,0 (7 797)	-
Autre revenu	9,5 (15 098)	10,4 (14 553)	8,9 (15 896)
Revenu moyen total	**31 899**	**28 284**	**33 402**

Note: (-) traduit le fait que les étudiant.e.s non admissible à l'AFE ne sont pas éligibles à percevoir des bourses issues de l'AFE.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

[2] Par emploi principal, nous faisons référence à l'emploi avec la plus grande rémunération proportionnelle aux heures travaillées.

Figure 3: Répartition du montant total des revenus par source

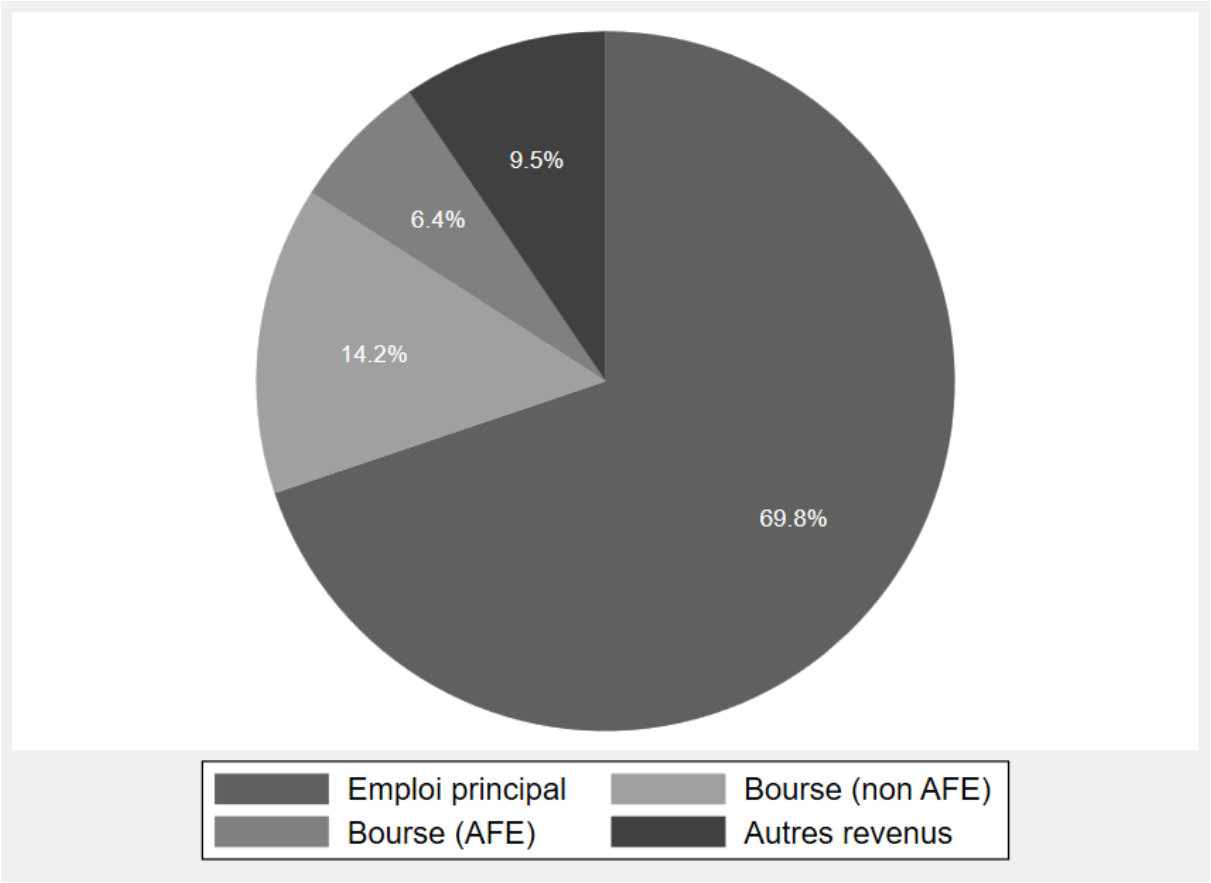

Source : Enquête et calcul des auteurs.

II.3. Bourses étudiantes

Les bourses étudiantes représentent les aides financières non remboursables reçues par les étudiant.e.s pour poursuivre les études. Elles proviennent des institutions gouvernementales, des universités ou des fonds privés. La répartition des sources de bourses est synthétisée à la Figure 4, suivant une décomposition similaire aux autres sections.

Le montant moyen total des bourses de l'ensemble des étudiant.e.s est de 13 623$. Ce montant est plus élevé chez les étudiant.e.s non admissibles aux programmes d'AFE (16 225$) comparativement à ceux qui ne le sont pas (11 320$). La décomposition des montants moyens de bourses par sources de bourse est synthétisée dans le Tableau 5.

En considérant l'ensemble des étudiant.e.s du Québec, les universités sont la principale source d'octroi de bourses. Durant la période d'étude, les bourses universitaires représentent 31,1% du total des bourses. Elles sont suivies du programme provincial de prêts et bourses qui représentent 28,1% du total, suivi des bourses octroyées par les organismes subventionnaires provinciaux (17,7%) et des organismes subventionnaires fédéraux (15,3%). Dans l'ensemble, c'est moins de 2% des bourses qui proviennent de gouvernements étrangers.

Lorsque l'on fait une distinction entre les étudiant.e.s admissibles à l'AFE et ceux qui ne le sont pas, on remarque que les personnes non admissibles reçoivent principalement leurs

bourses des universités (50,9%). Ces dernières sont suivies des organismes subventionnaires provinciaux (20,4%) et fédéraux (19,2%).

Tableau 5 : Répartition (%) et décomposition des montants moyens de bourses par sources de bourse ($)

Sources de bourse	Ensemble de l'échantillon	Admissible à l'AFE	Non admissible à l'AFE
AFE (Québec)	28,1 (7 632)	42,0 (7 632)	-
AFE (Canada)	2,1 (7 059)	1,9 (7 059)	-
Organisme subventionnaire provincial	17,7 (13 303)	19,4 (11 160)	20,4 (16 202)
Organisme subventionnaire fédéral	15,3 (21 493)	15,1 (20 451)	19,2 (22 370)
Université	31,1 (11 003)	18,4 (7 828)	50,9 (12 846)
Fondation privée	4,4 (70 66)	4,4 (3 780)	6,9 (11 599)
Gouvernement étranger	1,3 (5 566)	-	2,9 (5 566)
Bourse moyenne totale	**13 623**	**11 320**	**16 225**

Note: (-) traduit le fait que les types d'étudiant.e.s (Admissible à l'AFE et Non admissible à l'AFE) ne sont pas éligibles à percevoir des bourses des sources correspondantes.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Figure 4: Répartition du montant total des bourses par source

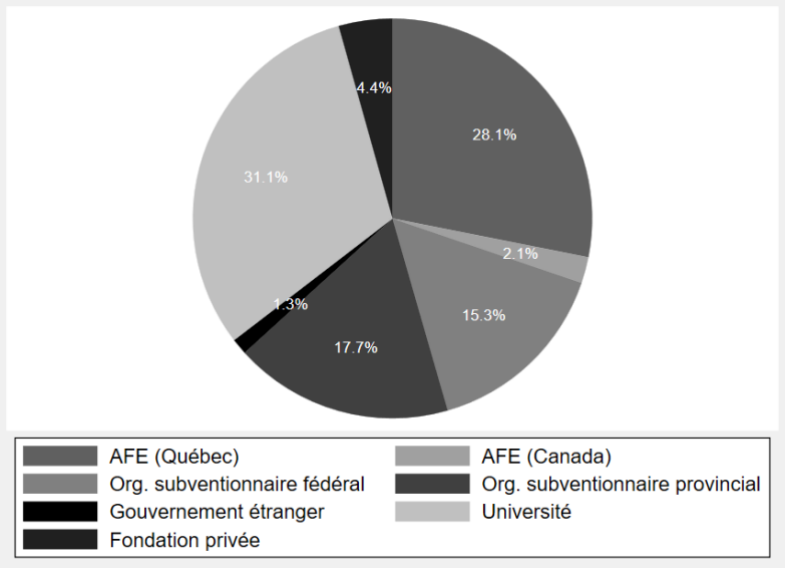

Source : Enquête et calcul des auteurs.

II.4. Dépenses

Les dépenses réfèrent aux montants estimés par les étudiant.e.s pour subvenir à leurs besoins. Pour faciliter la lecture, nous présentons les dépenses rapportées sur une base annuelle. La Figure 5 présente la répartition des dépenses totales selon la source. Les panels décomposent cette répartition selon l'admissibilité à l'AFE ou non. La Figure 6 ventile plutôt la décomposition des dépenses par type de ménage.

La dépense moyenne des étudiant.e.s est de 31 566$. Ce montant est plus élevé chez les les étudiant.e.s non admissibles aux programmes d'AFE (37 261$) comparativement aux étudiant.e.s admissibles (26 581). Dans l'ensemble, le poste de dépense le plus onéreux est l'habitation (10 795$), suivi respectivement des personnes à charge (8 789$), des frais de scolarité (5 307$) et de l'alimentation (5 259$).

En considérant l'ensemble des étudiant.e.s du Québec et l'ensemble des dépenses, les frais de logement constituent la plus grande source de dépense étudiante. Environ 28,9% des dépenses totales des étudiant.e.s sont allouées à l'habitation. Au deuxième rang des dépenses les plus onéreuses se trouvent les frais de scolarité dont la part sur les dépenses totales représente 16,7%. L'alimentation (15,9%) et le transport (7,2%) occupent respectivement les 3e et 4e rangs. Ces sources de dépenses sont respectivement suivies par les personnes à charge, le divertissement, la santé, le matériel scolaire, les vêtements et l'immigration. La structure de dépense des étudiant.e.s admissibles à l'AFE est similaire à celle des étudiant.e.s non admissibles. Lorsque les résultats sont désagrégés selon la composition du ménage, on constate que les personnes vivant seules et celles qui vivent avec au moins un de leurs parents sont respectivement celles dont les frais de logement représentent la plus grande (34%) et petite part (7%) des dépenses totales (voir Figure 6).

Tableau 6 : Répartition (%) et décomposition des dépenses moyennes par sources de dépense ($)

Sources de dépense	Ensemble de l'échantillon	Admissible à l'AFE	Non admissible à l'AFE
Immigration	2,3 (6 230)	-	4,1 (6 230)
Frais de scolarité	16,7 (5 307)	16,1 (4 238)	17,2 (6 575)
Matériel scolaire	3,5 (1 416)	3,8 (1 188)	3,3 (1 717)
Alimentation	15,9 (5 259)	16,4 (4 658)	15,5 (5 925)
Vêtement	3,3 (1 384)	3,4 (1 209)	3,2 (1 576)
Personnes à charge	5,4 (8 789)	4,6 (8 501)	6,0 (8 978)
Santé	3,6 (1 293)	3,8 (1 147)	3,4 (1 467)
Habitation	28,9 (10 795)	29,1 (10 253)	28,7 (11 292)
Transport	7,2 (2 472)	9,4 (2 658)	5,4 (2 249)

Sources de dépense	Ensemble de l'échantillon	Admissible à l'AFE	Non admissible à l'AFE
Divertissement	4,1 (1 599)	4,7 (1 494)	3,6 (1 728)
Autre dépenses	9,1 (3 006)	8,7 (2 466)	9,5 (3593)
Dépense moyenne totale	**31 566**	**26 581**	**37 261**

Note: (-) traduit le fait que les étudiant.e.s admissibles à l'AFE ne sont pas éligibles aux dépenses relatives à l'immigration.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Figure 5: Répartition du montant total des dépenses par source

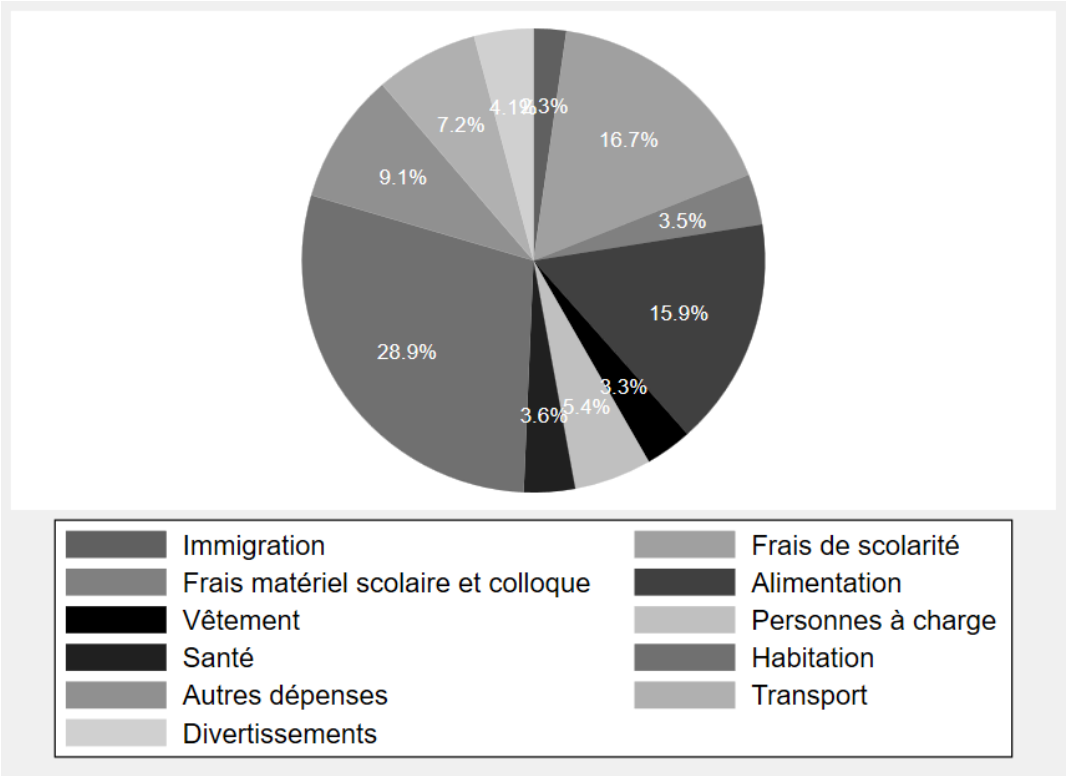

Source : Enquête et calcul des auteurs.

Figure 6: Répartition du montant total des dépenses par source et par composition du ménage

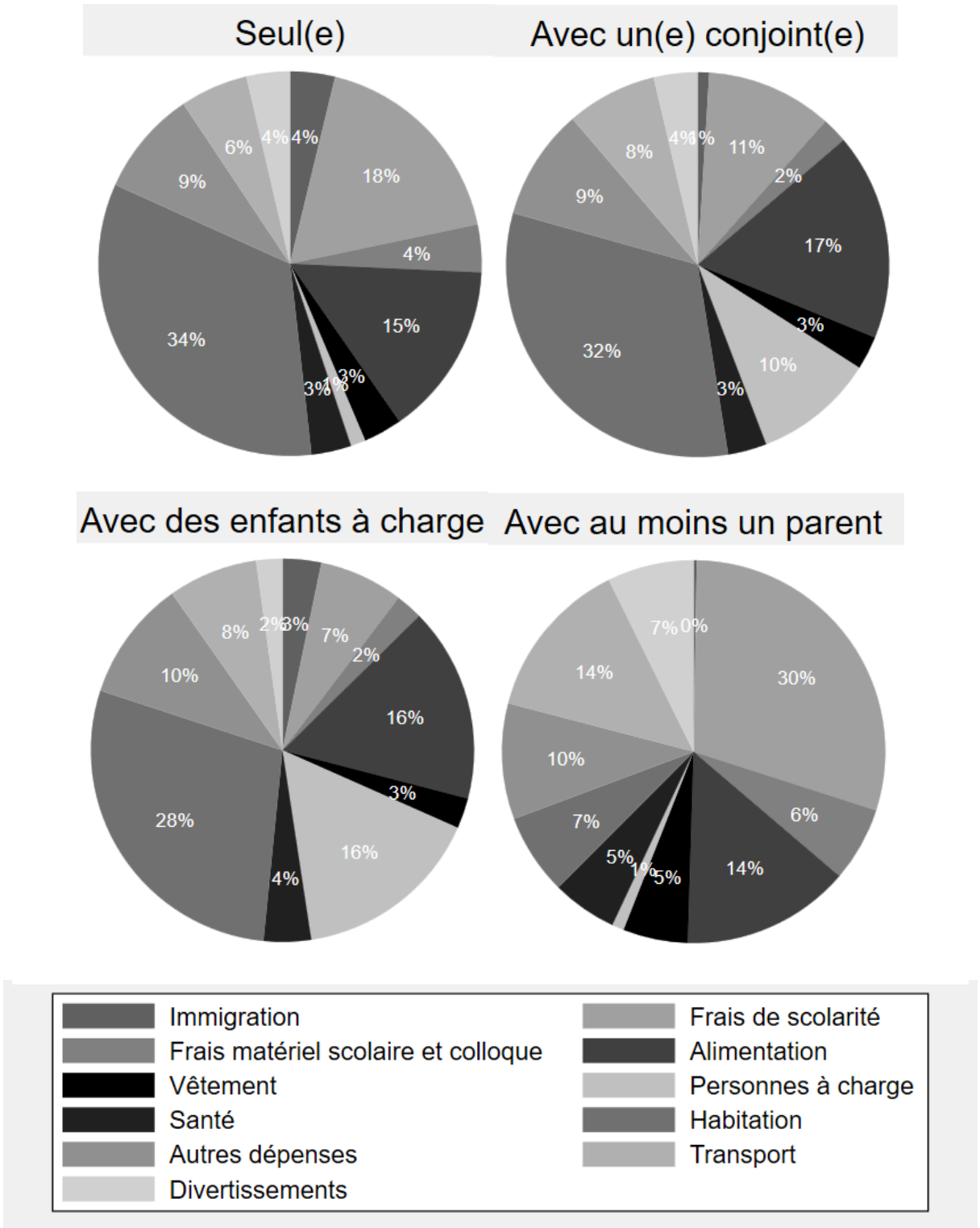

Source : Enquête et calcul des auteurs.

III. Caractéristiques sociodémographiques et conditions financières

Dans cette section, nous présentons la répartition des prêts, des bourses et des revenus selon les principales composantes sociodémographiques que regroupe la population étudiante québécoise. Pour chaque composante de la condition financière, nous calculons les moyennes par catégorie sociodémographique. Compte tenu du fait que les moyennes puissent cacher des disparités en termes d'accès ou de recours, nous présentons également les proportions des personnes par catégorie ayant accès ou recours aux bourses et aux prêts. Dans l'ensemble, respectivement 20,45% et 16,01% des étudiant.e.s ont accès aux prêts et aux bourses AFE. En partitionnant l'ensemble des étudiant.e.s selon leur accessibilité à l'AFE, on note que la quasi-totalité des étudiant.e.s non admissibles ont recours à d'autres sources de prêts. Chez les étudiant.e.s admissibles à l'AFE, seulement 21,26 et 27,89% d'étudiant.e.s ont respectivement accès aux bourses et aux prêts AFE. Le Tableau 7 résume l'accès aux types de prêts et bourses selon l'accessibilité à l'AFE. Dans la section qui suit, nous évaluons le montant total des prêts (inclus AFE), le montant total des bourses (inclus AFE), les dépenses totales et les revenus totaux pour les différents groupes sociodémographiques qui constituent la population étudiante. Nous observons de grands écarts en termes d'accès aux prêts et bourses entre les différentes sous-catégories.

Tableau 7: Accès aux prêts et bourses selon l'accessibilité à l'AFE.

Accès aux prêts et au bourses	Admissible à l'AFE (%)	Non admissible à l'AFE (%)	Total (%)
Bourses AFE	21,26	-	16,01
Prêts AFE	27,89	-	20,45
Autres bourses	17,25	25,35	80,88
Autres prêts	73,98	88,46	21,11

Note: (-) traduit le fait que les étudiant.e.s non admissibles à l'AFE ne sont pas éligibles à percevoir des prêts et bourses issus de l'AFE.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

III.1. Conditions financières et âge

Concernant le recours aux différents prêts et bourses des programmes AFE, nous avons calculé la proportion de personnes qui reçoivent les bourses et les prêts AFE pour chaque groupe d'âge. Il en résulte que le recours aux programmes AFE décroît l'augmentation de l'âge. Les plus jeunes, soit la tranche 25-34 ans, ont plus recours aux prêts (23,79%) et aux bourses (19,10) des programmes AFE. L'ensemble des résultats sur l'âge et l'accès aux prêts et bourses est synthétisé dans le Tableau 8.

L'évaluation plus globale des moyennes de revenus, dépenses, prêts et bourses totales montre que les revenus et les dépenses ont tendance à augmenter avec l'âge, tandis que

les prêts totaux restent presque stables (en faisant fi des plus de 65 ans). Au niveau des bourses, celles-ci semblent décroitre après la tranche d'âge de 25-34 ans. La tranche 45-54 ans est celle qui fait en moyenne recours à de plus grands prêts, qui a le plus grand revenu et qui dépense le plus. La tranche 25-34 ans est celle qui reçoit en moyenne le plus de bourses. Les plus faibles revenus, allocation de dépenses sont observés chez la tranche 18-24 ans, tandis que celle qui fait recours à de plus faibles montants de prêts est la tranche 65-74 ans. L'ensemble des résultats sur l'âge et les conditions financières est synthétisé dans la Figure 7.

Figure 7 : Conditions financières et tranches d'âges des étudiant.e.s

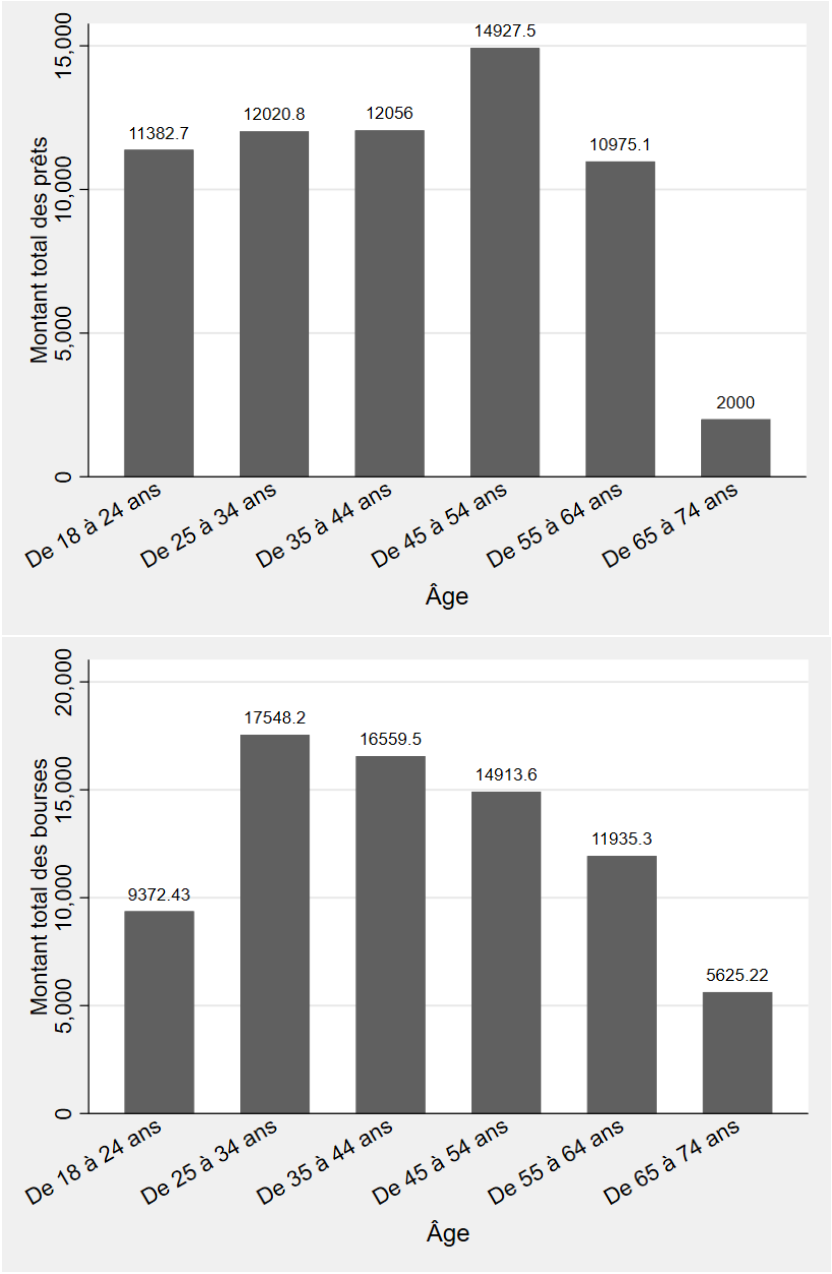

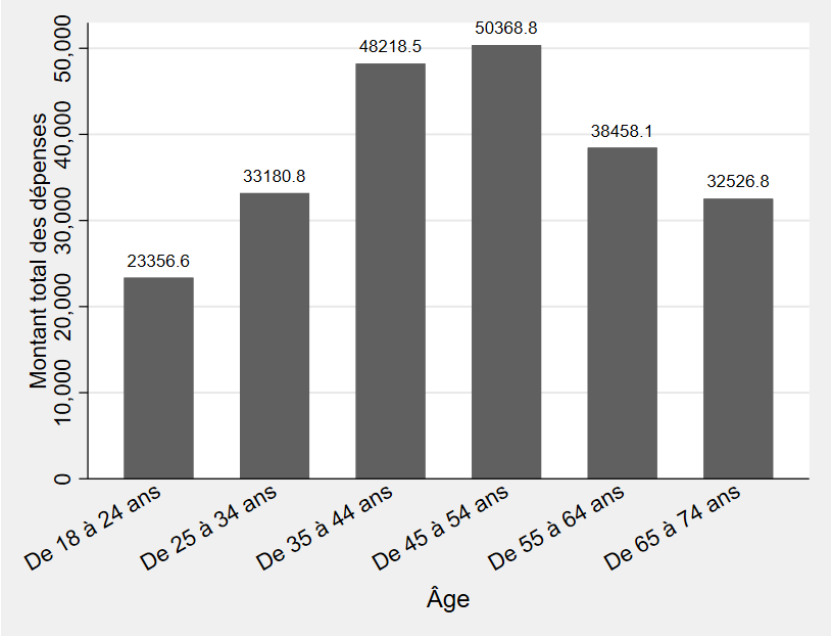

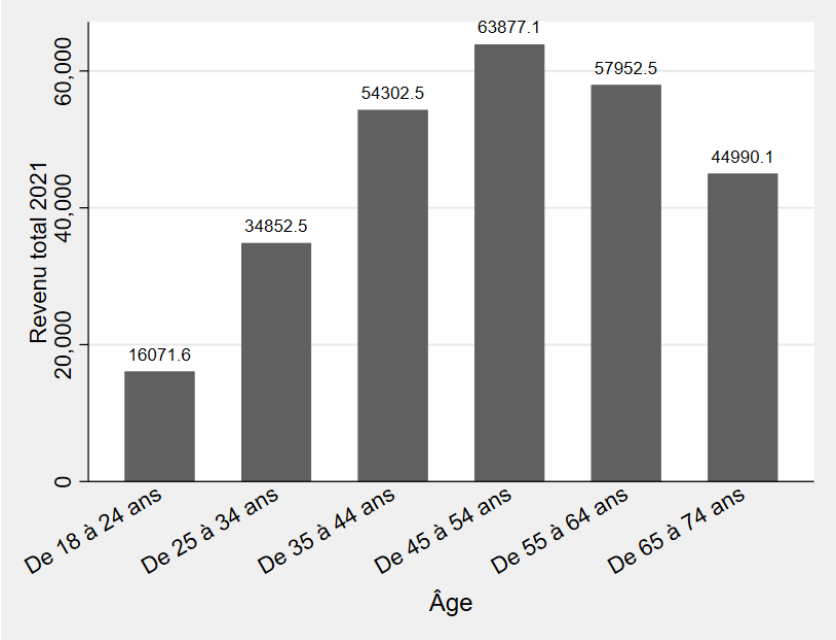

Source : Enquête et calcul des auteurs.

Tableau 8: Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	Bourses AFE		Prêts AFE	
	%	CAD	%	CAD
18 à 24 ans	19,10	7303	23,79	5794
25 à 34 ans	16,97	9344	21,77	6718
35 à 44 ans	10,11	10641	15,03	7812
45 à 54 ans	6,32	12135	7,93	8707
55 à 64 ans	6,55	11216	6,65	8008
65 à 74 ans	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Note : Certaines réponses sont exclues afin de préserver la confidentialité des répondant.e.s.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

III.2. Conditions financières et cycle universitaire

Le recours aux prêts et bourses des programmes AFE est le plus élevé au deuxième cycle. Les étudiant.e.s du troisième cycle recourent le moins. La proportion d'étudiant.e.s du deuxième cycle qui perçoivent les bourses AFE est de 16,75%. Ce chiffre chute à 13,38% au troisième cycle.

Par ailleurs, les montants moyens perçus augmentent avec l'avancement du cycle universitaire. Quel que soit le cycle, les prêts restent inférieurs aux bourses. Le premier, deuxième et troisième cycle reçoivent respectivement en bourses AFE 7297, 8862 et 11960 CAD. L'ensemble des résultats sur le cycle universitaire et l'accès aux prêts et bourses est synthétisé dans le Tableau 9.

L'évaluation plus globale des moyennes de revenus, dépenses, prêts et bourses totaux montre que les étudiant.e.s de premiers cycles sont ceux qui reçoivent les plus faibles montants de bourse (6 996$), déclarent les plus faibles revenus (27 845$) et ont recours à des prêts plus faibles (10 977$). Parallèlement, ces étudiant.e.s dépensent également moins que ceux appartenant à d'autres cycles. Les doctorant.e.s ont accès aux prêts (13 601$) et bourses (21 527$) plus élevés par rapport à leurs homologues, mais paradoxalement, génèrent moins de revenus que ceux du second cycle. L'ensemble des résultats sur les cycles et les conditions financières est synthétisé dans la Figure 8.

Tableau 9: Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon le cycle d'études

Cycle universitaire	Bourses AFE		Prêts AFE	
	%	CAD	%	CAD
Premier cycle	16,75	7297	22,31	5629
Deuxième cycle	17,30	8862	22,67	6733
Troisième cycle	13,38	11960	20,95	9245
Postdoctorat ou résidence en médecine	n.d.	n.d	n.d	n.d

Note : Certaines réponses sont exclues afin de préserver la confidentialité des répondant.e.s.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Figure 8 : Conditions financières et cycles universitaires des étudiant.e.s

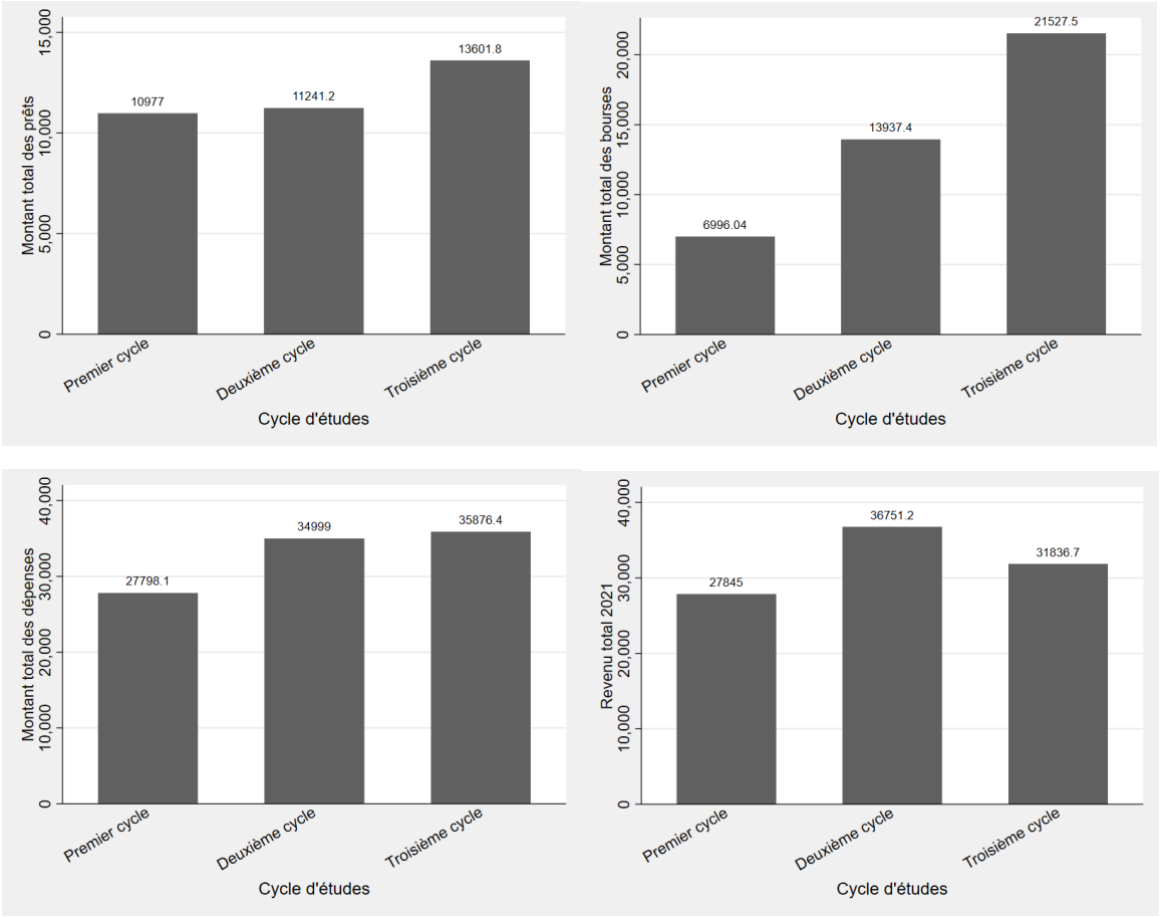

Source : Enquête et calcul des auteurs.

III.3. Conditions financières et handicap

Le recours aux programmes de prêts et bourses de l'AFE est influencé par le type d'handicap. Les personnes avec un handicap ont davantage recours aux bourses AFE par rapport à celles qui n'ont pas un handicap (16,1%). Les étudiant.e.s avec une limitation

majeure recourent le plus aux bourses AFE (23,17%). Ils sont suivis par les étudiant.e.s ayant un problème de santé psychologique (21,15%) et ceux qui ont une Maladies graves (20,8%). Concernant les prêts, les étudiant.e.s avec un problème de santé psychologique sont ceux qui ont le plus reçu (26,15%). L'ensemble des résultats sur le statut de handicap et le recours aux prêts et bourses des programmes AFE est synthétisé dans le Tableau 10.

L'évaluation plus globale des moyennes de revenus, dépenses, prêts et bourses totaux montre que les étudiant.e.s ressort qu'Il n'existe pas de grandes disparités entre personnes ayant un handicap et celles sans handicap au niveau des conditions financières. Toutefois, les étudiant.e.s avec une maladie grave recourent en moyenne à des prêts plus élevés (16 244$). Ils sont suivis par ceux ayant une limitation majeure (14 059$) par rapport à leurs homologues. L'ensemble des résultats sur le handicap et les conditions financières est synthétisé dans la Figure 9.

Tableau 10: Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon le statut d'handicap[3]

Statut d'handicap	**Bourses AFE**		**Prêts AFE**	
	%	CAD	%	CAD
Limitation fonctionnelle majeure	23,17	10486	8,90	5812
Problèmes de santé psychologique	21,15	12537	26,15	6214
Maladies graves	20,08	8608	19,85	7430
Sans handicap	16,01	13281	19,44	6418

Source : Enquête et calcul des auteurs.

3 Selon la loi sur l'Aide financière aux études, une déficience fonctionnelle majeure réfère à une déficience motrice, une déficience auditive grave, une déficience visuelle grave, une déficience organique, des déficiences de langage ou de parole, des paralysies ou parésies d'un ou plusieurs membres. Les problèmes de santé psychologique font référence à des maladies telles que l'anxiété et les troubles dépressifs.

Figure 9 : Conditions financières et handicap des étudiant.e.s

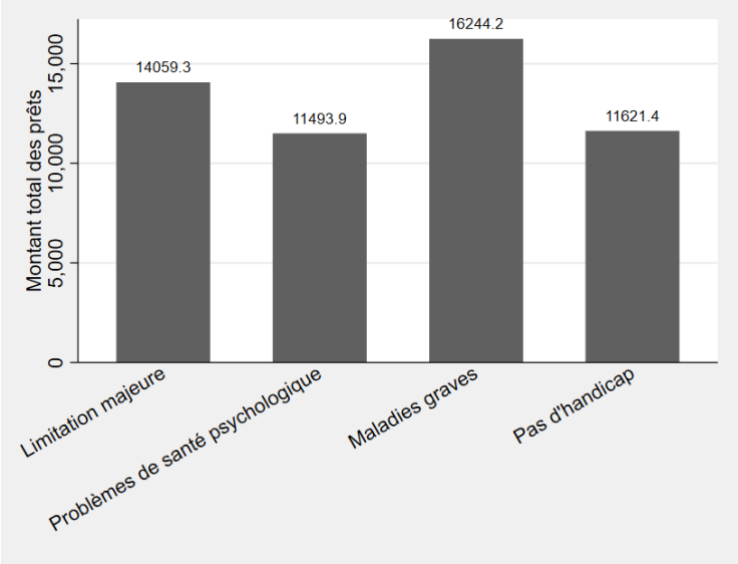

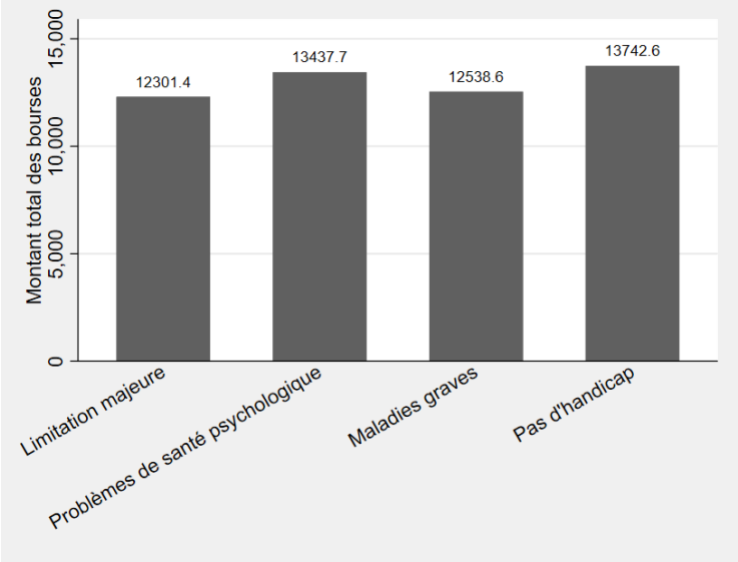

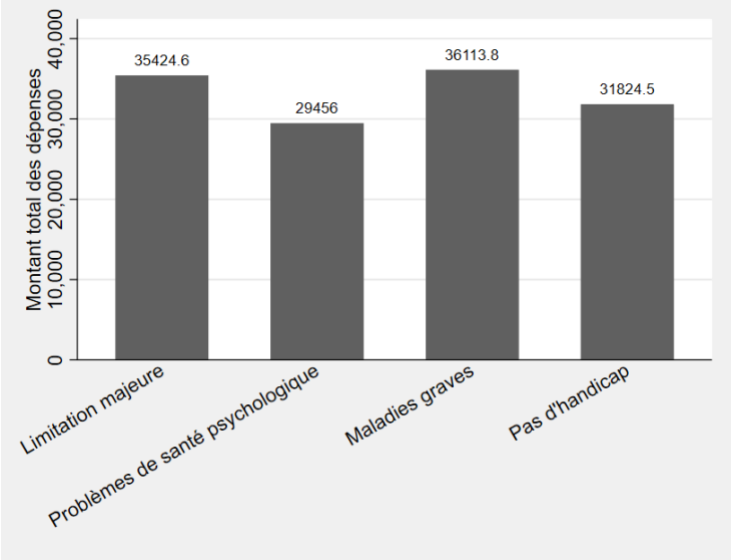

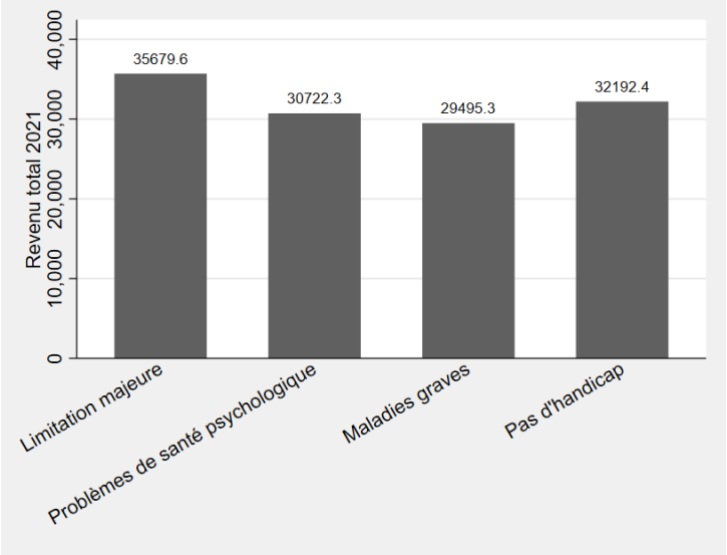

Source : Enquête et calcul des auteurs.

III.4. Conditions financières et langue

Concernant l'accès aux prêts et bourses des programmes AFE, les étudiant.e.s qui font plus usage du français dans leurs études ont plus recours aux bourses et aux prêts issus de l'AFE (respectivement 16,64% et 21,74%) que leurs homologues anglophones (10,40% et 9,06%). L'ensemble des résultats sur la langue et le recours aux prêts et bourses est synthétisé dans le Tableau 11.

L'évaluation plus globale des moyennes de revenus, dépenses, prêts et bourses totales montre que les conditions financières varient en fonction de la langue principale parlée lors des études. Les étudiant.e.s qui font usage de l'anglais occupent le premier rang au niveau de toutes les variables relatives aux conditions financières, à l'exception du revenu. Les étudiant.e.s francophones gagnent en moyenne 32 631$ contre 24 255$ pour les étudiant.e.s anglophones. A contrario, les étudiant.e.s anglophones (18 353$) reçoivent plus de bourses que les étudiant.e.s francophones (12 873$). L'ensemble des résultats sur les langues et les conditions financières est synthétisé dans la Figure 10.

Tableau 11 : Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon la langue principale des études

Langue	Bourses AFE		Prêts AFE	
	%	CAD	%	CAD
Français	16,64	8156	21,74	6312
Anglais	10,40	12672	9,06	8148
Autre	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Note : Certaines réponses sont exclues afin de préserver la confidentialité des répondant.e.s.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Figure 10 : Conditions financières et langues

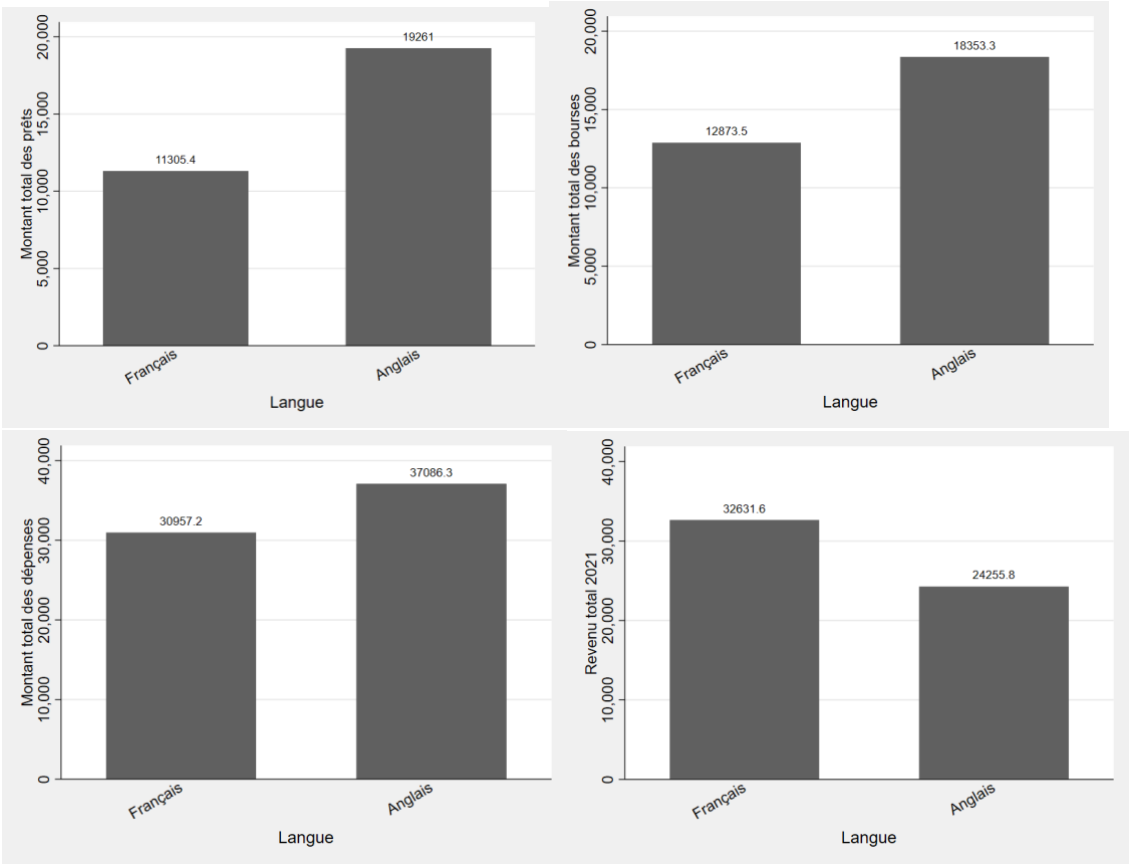

Source : Enquête et calcul des auteurs.

III.5. Conditions financières et statut matrimonial

Le recours aux prêts et bourses des programmes AFE varient en fonction du statut matrimonial. Les étudiant.e.s marié.e.s recourent le moins (12,02% aux prêts et 9,60% aux bourses). À l'inverse, les étudiant.e.s célibataires occupent le premier rang au niveau du recours au bourses AFE (17,30%) et deuxième relativement aux recours aux prêts (21,85%). L'ensemble des résultats sur le statut matrimonial et le recours aux prêts et bourses est synthétisé dans le Tableau 12.

L'évaluation plus globale des moyennes de revenus, dépenses, prêts et bourses totaux montre que les conditions financières des étudiant.e.s sont associées à leurs statuts matrimoniaux. Le recours au prêt est en moyenne plus élevé chez les mariés (13 073$), suivis des célibataires (11 967$) et des étudiant.e.s séparé.e.s (11 841$). Logiquement, les étudiant.e.s marié.e.s (50 751$) et en union de fait (34 266$) dépensent en moyenne plus que les étudiant.e.s célibataires (26 574$). Cette tendance est la même pour l'accès aux bourses où les premiers rangs sont occupés par les étudiant.e.s en union et marié.e.s et le dernier par les étudiant.e.s célibataires et les séparé.e.s. Les célibataires sont également ceux qui déclarent moins de revenus. Ces résultats peuvent traduire le fait que les étudiant.e.s célibataires (jamais en union), sont majoritairement les plus jeunes. L'ensemble des résultats sur le statut matrimonial et les conditions financières est synthétisé dans la Figure 11.

Tableau 12: Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon le statut matrimonial

Statut matrimonial	Bourses AFE		Prêts AFE	
	%	CAD	%	CAD
Célibataire	17,30	8053	21,85	6112
Marié.e	9,60	10709	12,02	8243
Conjoint.e de fait	16,88	8598	22,71	6350
Séparé.e	16,95	9473	20,64	8605
Divorcé.e	13,68	10461	16,03	7430

Source : Enquête et calcul des auteurs.

Figure 11 : Conditions financières et statut matrimonial

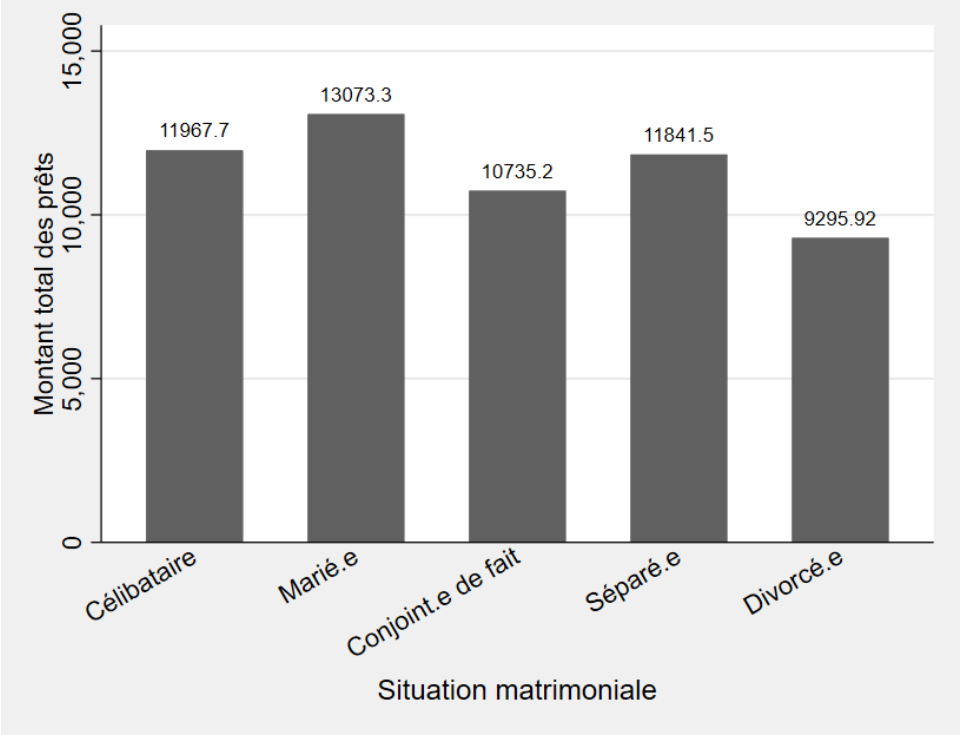

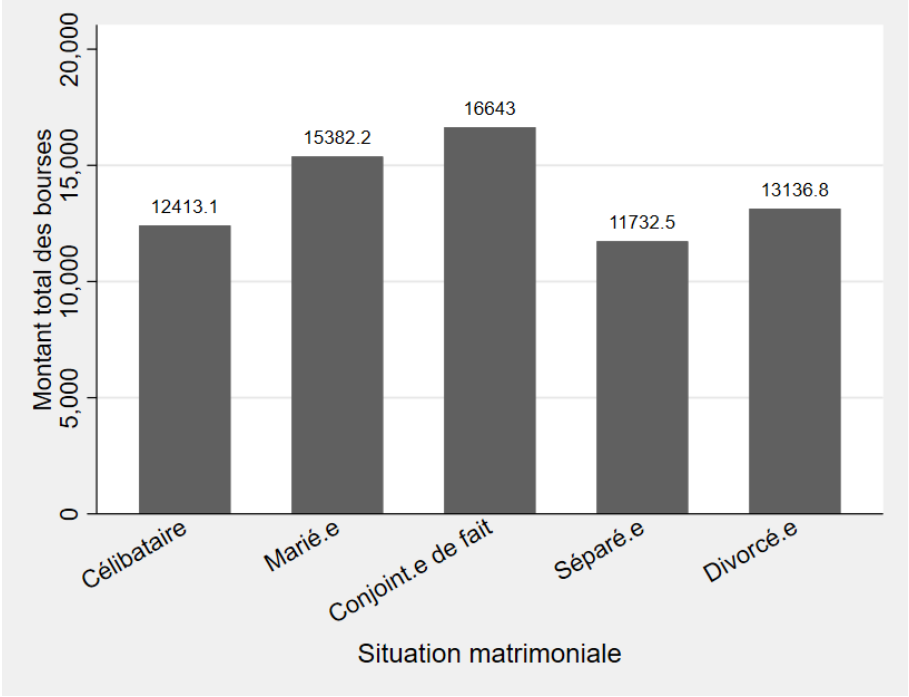
Montant total des bourses
0
5,000
10,000
15,000
20,000
12413.1
15382.2
16643
11732.5
13136.8
Célibataire
Marié.e
Conjoint.e de fait
Séparé.e
Divorcé.e
Situation matrimoniale

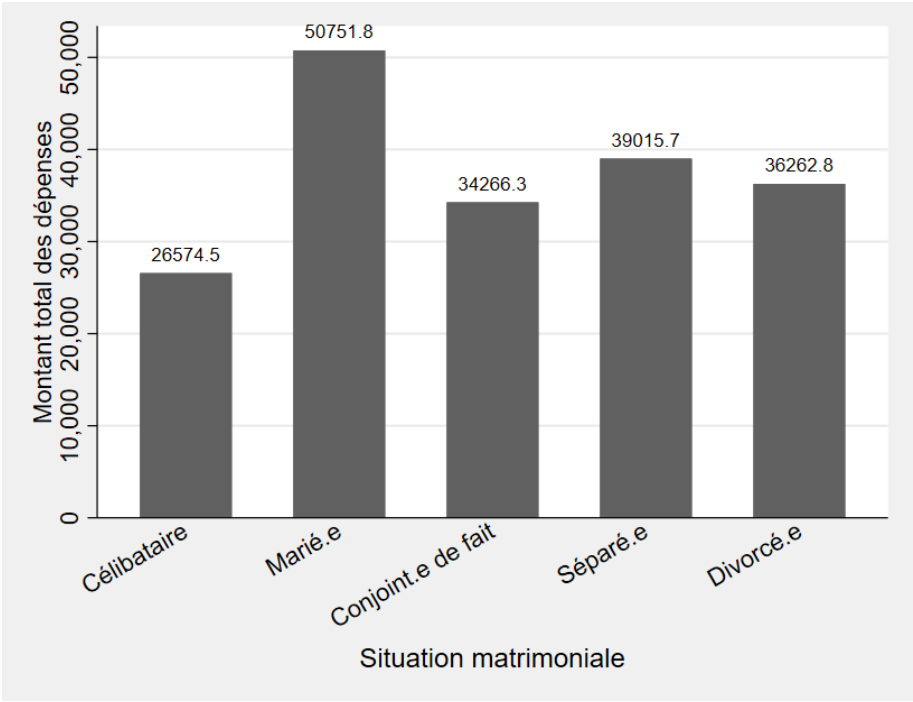
Montant total des dépenses
0
10,000
20,000
30,000
40,000
50,000
26574.5
50751.8
34266.3
39015.7
36262.8
Célibataire
Marié.e
Conjoint.e de fait
Séparé.e
Divorcé.e
Situation matrimoniale

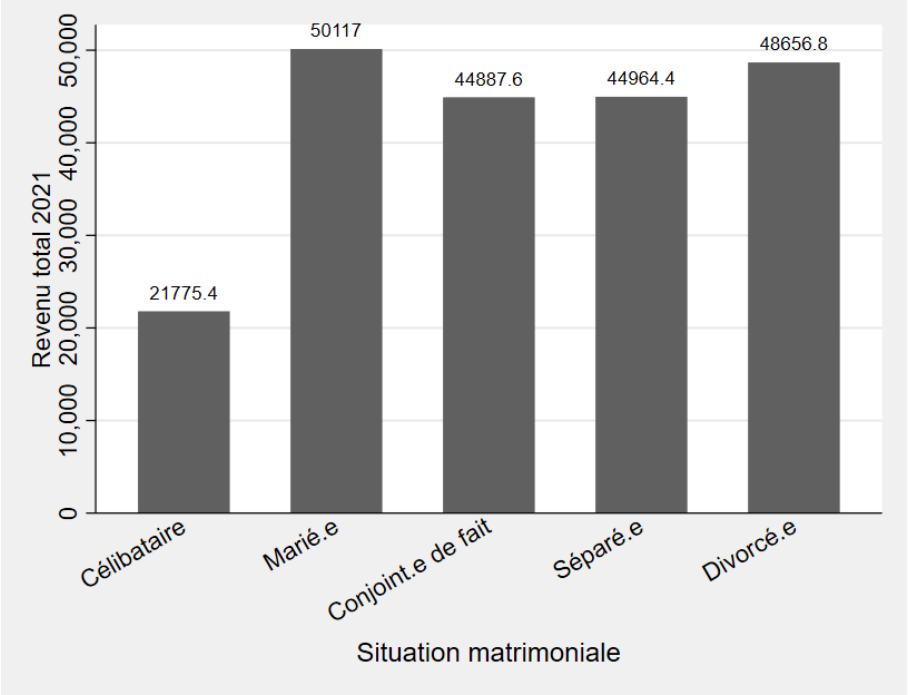

Source : Enquête et calcul des auteurs.

III.6. Conditions financières et minorités

Le recours aux prêts et bourses des programmes AFE varient selon que l'étudiant.e ait un statut minorité visible ou pas. Les étudiant.e.s avec un statut minorités visibles ont moins accès aux prêts (13,14) et bourses (9,86) que ceux et celles qui ne le sont pas (respectivement 17,63 et 22,51). L'ensemble des résultats sur le statut de minorité et le recours aux prêts et bourses est synthétisé dans le Tableau 13.

L'évaluation plus globale des moyennes de revenus, dépenses, prêts et bourses totales montre que l'appartenance à une minorité visible semble influencer les conditions financières des étudiant.e.s. Les minorités visibles sont celles qui ont en moyenne le plus recours aux prêts (totaux) et dépenses. Toutefois, elles ont les plus faibles revenus. L'ensemble des résultats sur les minorités et les conditions financières est synthétisé dans la Figure 12.

Figure 12: Conditions financières et minorité

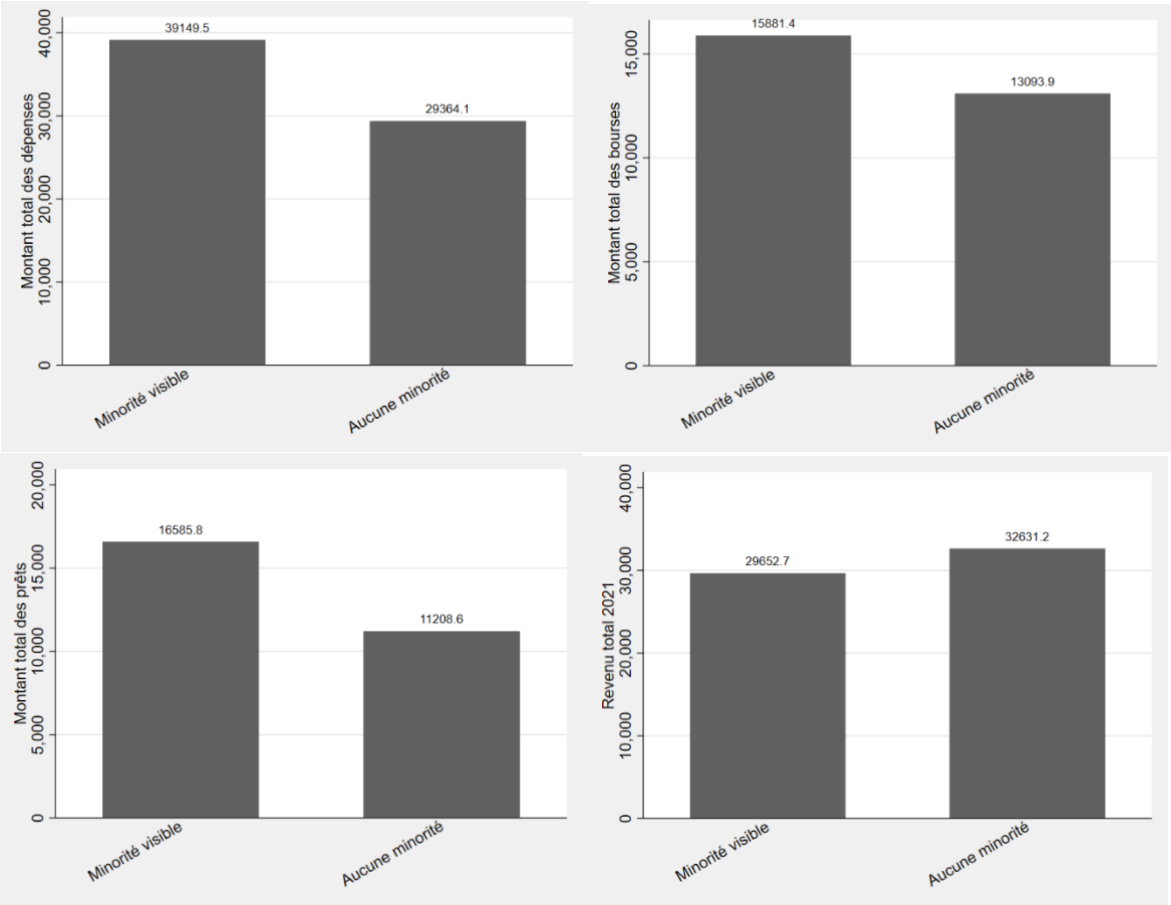

Source : Enquête et calcul des auteurs.

Tableau 13: Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon le statut de minorité

Statut matrimonial	**Bourses AFE**		**Prêts AFE**	
	%	CAD	%	CAD
Minorité visible	9,86	9254	13,14	7116
Aucune minorité	17,63	8158	22,51	6306

Source : Enquête et calcul des auteurs.

III.7. Conditions financières et genre

Le recours aux prêts et bourses des programmes AFE varient peu selon le genre. Toutefois, les femmes semblent avoir plus recours aux prêts (21,75%) et bourses (16,56%) des programmes AFE que leurs homologues hommes (respectivement 18,24% et 14,90%). L'ensemble des résultats sur le genre et le recours aux prêts et bourses est synthétisé dans le Tableau 14.

L'évaluation plus globale des moyennes de revenus, dépenses, prêts et bourses totaux montre que les conditions financières des étudiant.e.s sont faiblement associées au genre. Toutefois, les hommes ont plus recours aux prêts, reçoivent en moyenne plus de bourses, dépensent plus pour leurs études et déclarent en moyenne plus de revenus que les

femmes. L'ensemble des résultats sur le genre et les conditions financières est synthétisé dans la Figure 13.

Figure 13: Conditions financières et genre

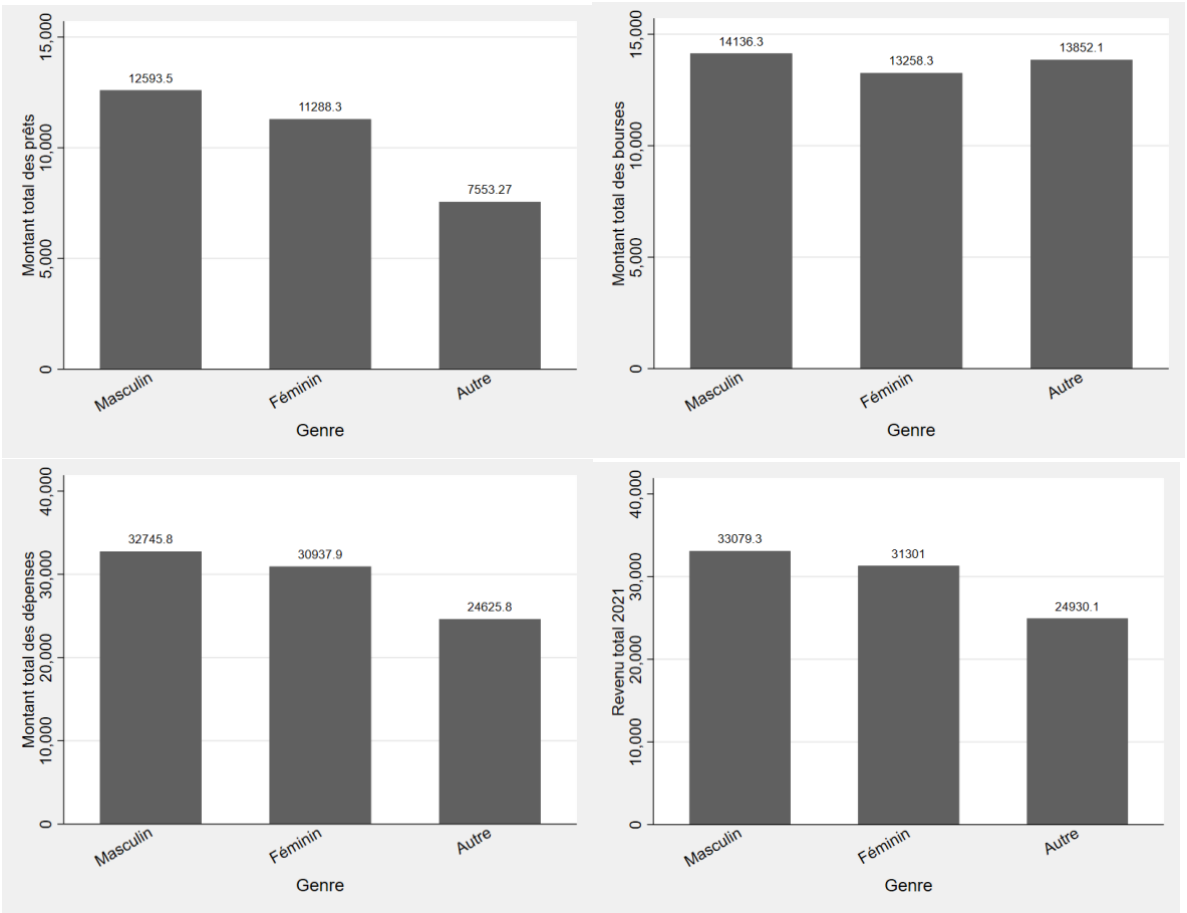

Source : Enquête et calcul des auteurs.

Tableau 14: Recours (%) à l'AFE et montants moyens perçus selon le genre

Statut matrimonial	**Bourses AFE**		**Prêts AFE**	
	%	CAD	%	CAD
Masculin	14,90	8687	18,24	6279
Féminin	16,56	8339	21,75	6454
Autre	31,32	7667	31,15	6370

Source : Enquête et calcul des auteurs.

III.8. Conditions financières et statut de résidence

Les conditions financières des étudiant.e.s varient en fonction du statut de résidence. Les étudiant.e.s internationaux (international) ont en moyenne des revenus et des montants de prêt moins élevés que les citoyen.e.s. Toutefois, ces derniers ont les dépenses les plus élevées, mais également des montants de bourses plus onéreuses. L'ensemble des résultats sur le statut de résidence et les conditions financières est synthétisé dans la Figure 14.

Figure 14: Conditions financières et statut de résidence

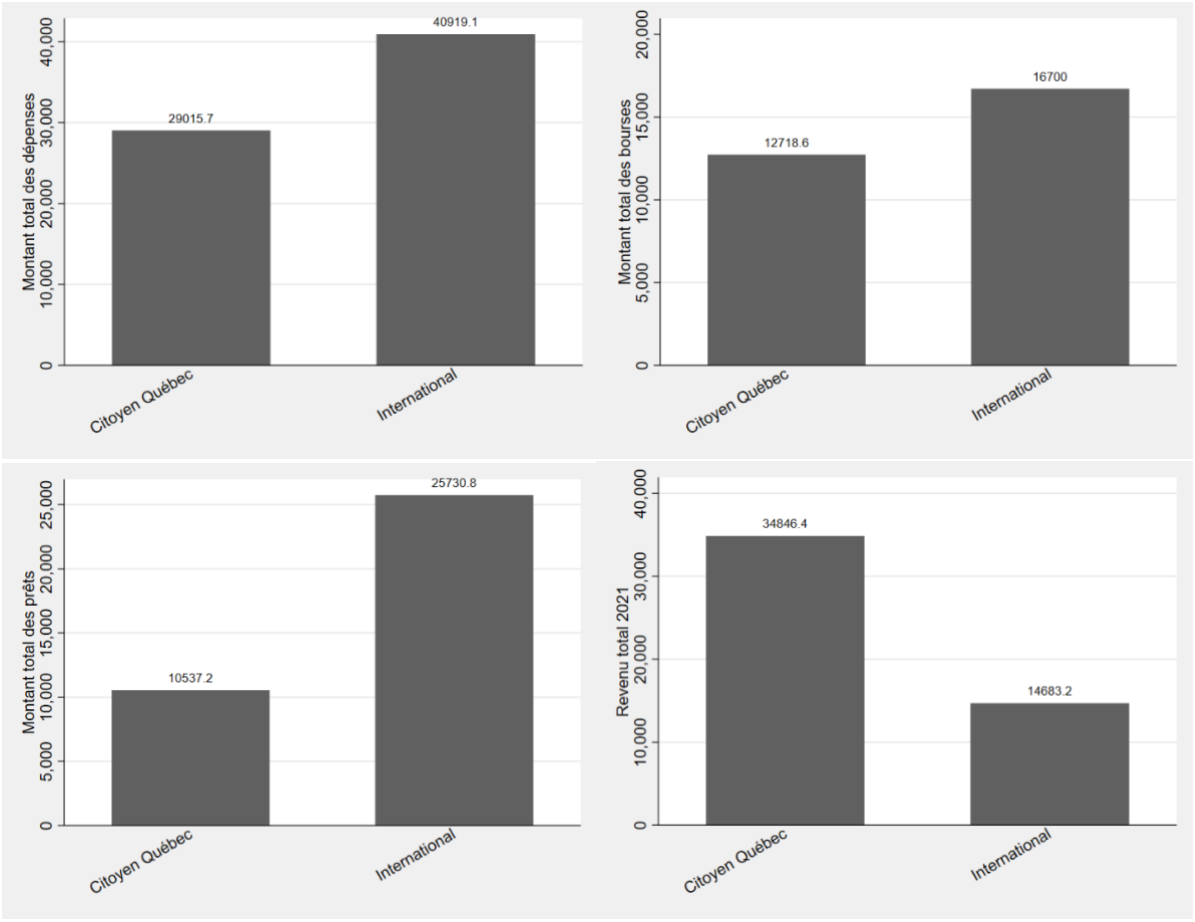

Source : Enquête et calcul des auteurs.

III.9. Admissibilité à l'aide financière aux études et prêts

Certains individus sont classés comme étant admissibles au programme d'AFE provincial, mais indiquent qu'ils ne reçoivent aucun prêt de ce programme. Les caractéristiques qui diffèrent de ceux recevant effectivement de l'AFE sont présentées dans les tableaux 15 et 16.

Tableau 15 : Variables descriptives des étudiant.e.s admissibles à l'AFE

Caractéristiques	Reçoit des prêts (%)	Ne reçoit pas de prêts (%)
Âge		
De 18 à 24 ans	27,45	72,55
De 25 à 34 ans	32,13	67,87
De 35 à 44 ans	22,41	77,59
De 45 à 54 ans	12,22	87,78
De 55 à 64 ans	N/A	N/A
De 65 à 74 ans	N/A	N/A
Vit avec ses parents		
Non	31,40	68,60
Oui	16,12	83,88
Cycle d'études		
1er cycle	24,90	75,10
2e cycle	34,96	65,04
3e cycle	29,38	70,62
Postdoctorat ou résidence	N/A	N/A
Handicap		
Limitation fonctionnelle majeure	14,95	85,05
Problèmes de santé psychologique	30,45	69,55
Maladies graves	27,47	72,53
Aucun	26,72	73,28

Note : Certaines réponses sont exclues afin de préserver la confidentialité des répondant.e.s, indiquées par l'appellation non admissible (N/A).
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Tableau 15 : Variables descriptives des étudiant.e.s admissibles à l'AFE (suite)

Principal domaine d'études	**Reçoit des prêts (%)**	**Ne reçoit pas de prêts (%)**
Médecine vétérinaire	37,37	62,63
Agriculture, foresterie et médecine dentaire	30,77	69,23
Médecine, optométrie et santé des populations	35,50	64,50
Beaux-arts	33,99	66,01
Sciences pures	29,61	70,39
Réadaptation, science des aliments, science de l'aménagement et arts numériques	38,60	61,40
Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	25,30	74,70
Génie et informatique	26,83	73,17
Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	29,09	70,91
Administration	20,01	79,99
Psychologie	32,74	67,26
Activités non associées à une discipline	24,23	75,77
Résidence en médecine	N/A	N/A
Aide des parents		
Financière et matérielle	19,98	80,02
Uniquement financière	25,28	74,72
Uniquement matérielle	28,35	71,65
Aucune	29,82	70,18

Note : Certaines réponses sont exclues afin de préserver la confidentialité des répondant.e.s, indiquées par l'appellation non admissible (N/A).
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Tableau 16 : Variables financières des étudiant.e.s admissibles à l'AFE

Caractéristiques	Reçoit des prêts (%)	Ne reçoit pas de prêts (%)
Revenus des parents		
0 $	35,76	64,24
]0, 20 000$]	60,07	39,93
]20 000$, 40 000$]	47,64	52,36
]40 000$, 60 000$]	51,96	48,04
]60 000$, 80 000$]	40,94	59,06
]80 000$, 100 000$]	35,24	64,76
Plus de 100 000$	19,99	80,01
Revenu de l'étudiant,e		
0 $	41,71	58,29
]0, 20 000$]	34,58	65,42
]20 000$, 40 000$]	32,76	67,24
]40 000$, 60 000$]	19,83	80,17
]60 000$, 80 000$]	6,82	93,18
]80 000$, 100 000$]	5,95	94,05
Plus de 100 000$	N/A	N/A
Dettes (sans AFE)		
0 $	24,11	75,89
]0, 10 000$]	38,97	61,03
]10 000, 20 000$]	36,81	63,19
]20 000$, 30 000$]	40,89	59,11
]30 000$, 40 000$]	45,42	54,58
]40 000$, 50 000$]	43,34	56,66
Plus de 50 000$	26,63	73,37

Note : Certaines réponses sont exclues afin de préserver la confidentialité des répondant.e.s, indiquées par l'appellation non admissible (N/A).
Source : Enquête et calcul des auteurs.

La majorité (73,7%) des étudiant.es admissibles à l'AFE ne reçoivent pas de prêts. La majorité des étudiant.e.s qui en reçoivent partage plusieurs caractéristiques : ils sont généralement aux cycles supérieurs, sont âgés entre 25 et 34 ans et ne résident plus chez leurs parents. Ils sont également plus susceptibles de n'avoir pas de revenu de travail.

Une plus grande proportion des étudiant.e.s recevant des prêts sont inscrits dans un programme associé à la médecine. À l'opposé, une plus grande part de ceux ne recevant pas de prêts sont inscrits dans des programmes reliés à l'administration. Une plus grande part des étudiant.e.s recevant des prêts ne reçoivent aucune aide de leurs parents alors que ceux ne recevant pas de prêts sont plus susceptibles d'indiquer recevoir de l'aide financière et matérielle de la part de ceux-ci.

80% des étudiant.e.s dont les parents gagnent plus de 100 000$ ne reçoivent pas de prêts. De l'autre côté du spectre, 60% des étudiant.e.s dont les parents gagnent moins de 20 000$ reçoivent de l'aide financière de la part de l'AFE.

IV. Étude du comportement des étudiant.e.s

Les répondant.e.s recevant déjà de l'aide financière aux études ont été invités à répondre à une situation hypothétique simulant une réforme du programme d'AFE qui modifiait soit le total d'aide reçu, peu importe son type (bourse ou prêt), soit la composition de l'aide. Ils ont été assignés aléatoirement à deux versions de la même situation hypothétique, qui différait uniquement en fonction du fait que l'un des scénarios augmentait l'aide reçue tandis que l'autre la diminuait, les deux dans la même proportion. L'objectif de cet exercice était double : premièrement, de mesurer la sensibilité des étudiant.e.s à un changement dans le système d'AFE québécois, d'évaluer l'effet d'une variation dans le ratio prêts et bourse et enfin, d'étudier l'impact de ce changement sur leur comportement. Ce dernier point a été mesuré en incluant trois questions portant sur l'effet de la réforme sélectionnée par l'étudiant.e sur le nombre total d'heures hebdomadaires rémunérées, sur le nombre total d'heures hebdomadaires passées à étudier ainsi que sur les dépenses mensuelles hebdomadaires.

IV.1 Choix de réformes

Cinq scénarios de réformes étaient proposés, de même que l'option de conserver le statu quo. Dans la première version de la situation hypothétique, l'aide totale augmentait pour l'étudiant.e. Toutefois, cette aide supplémentaire venait d'une augmentation des prêts. Les bourses ont également diminué. Dans l'autre version, la situation est inversée : l'aide totale est diminuée, mais le montant total de bourse augmente. La diminution de l'aide totale vient donc de la diminution des prêts alloués. Le détail de chacun des scénarios est présenté dans le Tableau 17.

Tableau 17: Détails des scénarios

Scénario		Variation des prêts annuels ($)	Variation des bourses annuelles ($)	Variation de l'aide annuelle ($)	Archétype
Hausse de l'aide totale	1	500	-100	400	
	2	667	-167	500	
	3	857	-257	600	
	4	1077	-377	700	
	5	1333	-533	800	Maximise les liquidités
	Statu quo	0	0	0	Maximise les bourses ou évite la pénalité
Baisse de l'aide totale	1	-500	100	-400	
	2	-667	167	-500	
	3	-857	257	-600	
	4	-1077	377	-700	
	5	-1333	533	-800	Maximise les bourses
	Statu quo	0	0	0	Maximise les liquidités ou évite la pénalité

Source : Enquête et calcul des auteurs.

Figure 15 : Répartition des choix de réformes de l'AFE

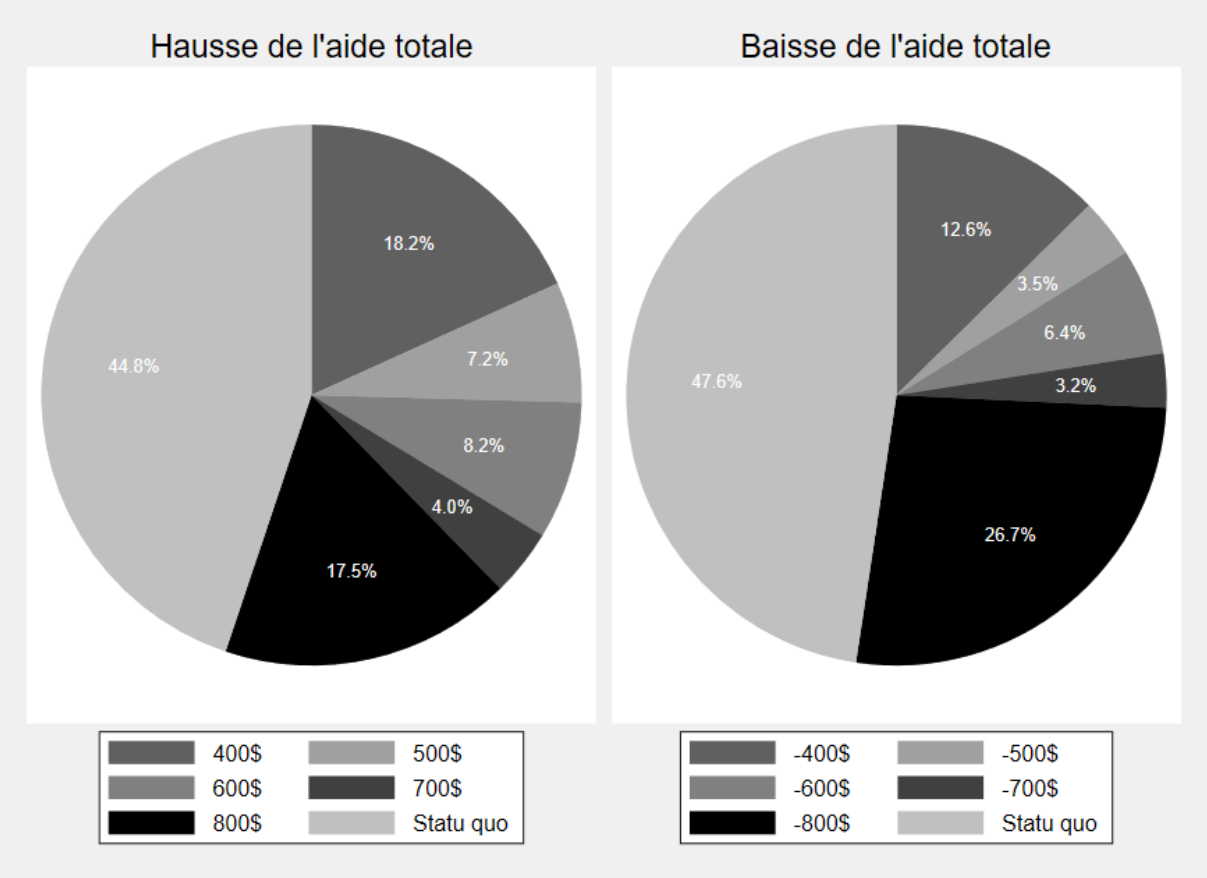

Note : La hausse de l'aide totale se fait à partir d'une hausse des prêts et une diminution des bourses. À l'inverse, la baisse de l'aide totale se fait à partir d'une baisse des prêts, mais occasionne du même coup une augmentation des bourses (voir Tableau 17 pour les détails).
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Figure 16 : Répartition des choix de réformes de l'AFE (étudiant.e.s admissibles à l'AFE)

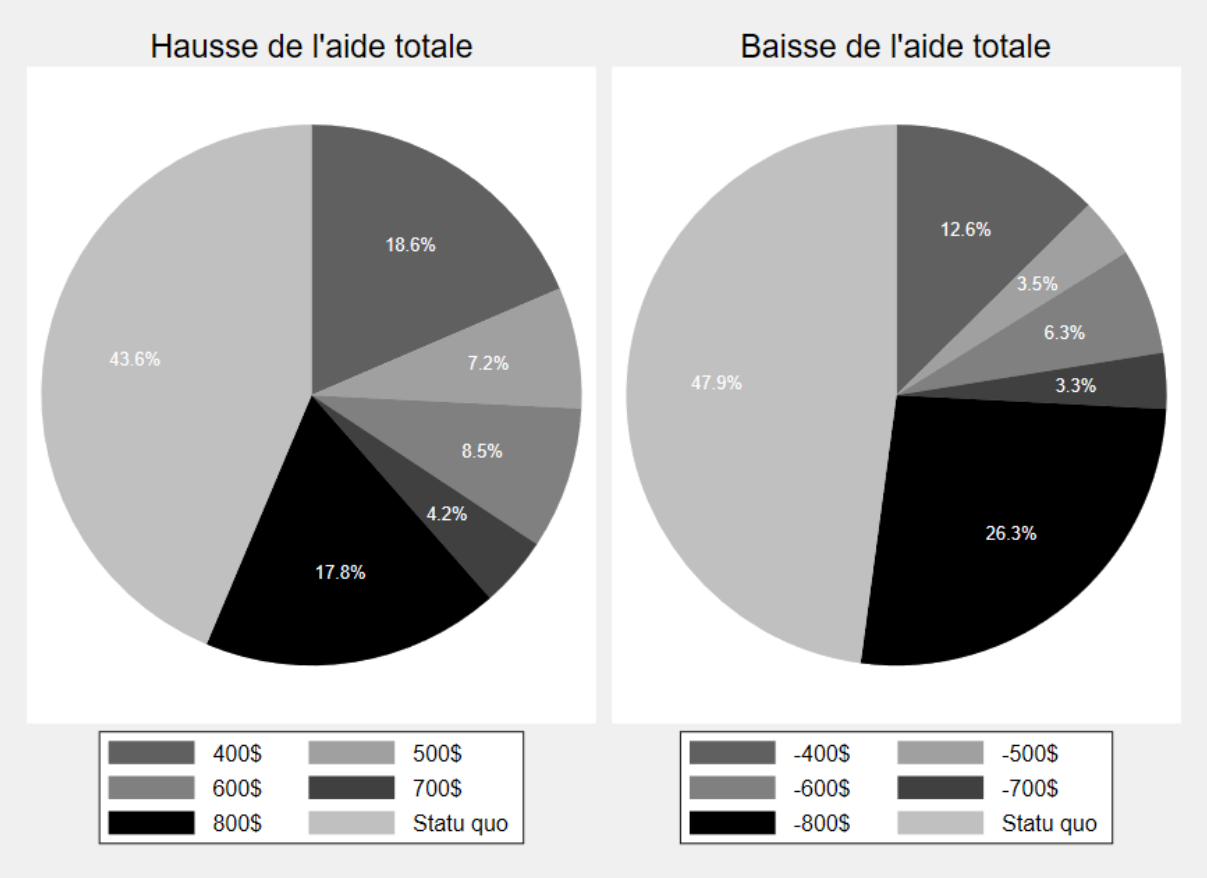

Note : La hausse de l'aide totale se fait à partir d'une hausse des prêts et une diminution des bourses. À l'inverse, la baisse de l'aide totale se fait à partir d'une baisse des prêts, mais occasionne du même coup une augmentation des bourses (voir Tableau 17 pour les détails).
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Deux constats importants se dégagent. Dans un premier temps, une proportion importante des étudiant.e.s optent pour le statu quo lorsqu'on leur présente une réforme.

Dans un deuxième temps, le deuxième choix le plus populaire diffère selon qu'on augmente ou qu'on diminue l'aide totale consentie. Lorsque présentés avec une augmentation de l'aide totale consentie (et une diminution des bourses), les répondant.e.s choisissent dans un deuxième temps la variation qui augmente leurs liquidités, mais minimise la réduction de leurs bourses (18% des répondant.e.s). Toujours dans ce deuxième scénario de hausse de l'aide totale, le troisième choix le plus populaire est d'augmenter les liquidités au maximum, réduisant les bourses à leur maximum (17,5% des répondant.e.s).

Cependant, lorsque les répondant.e.s se font présenter un scénario de réduction de l'aide totale accompagnée d'une augmentation de bourses, le deuxième choix le plus populaire est de retenir leur scénario qui minimise leur endettement et maximise l'augmentation de bourses (26,7% des répondant.e.s). Le troisième choix mène cependant au choix contraire, c'est-à-dire une augmentation minimale des bourses accompagnée d'une réduction minimale de l'aide consentie (12,6% des répondant.e.s).

Ces résultats sont globalement inconsistants : comme l'assignation aux scénarios de réduction et d'augmentation de l'aide consentie est aléatoire, il est raisonnable de penser que les répondant.e.s du premier groupe auraient répondu comme le second groupe si l'assignation avait été inversée. En d'autres termes, la proportion de répondant.e.s qui préfèrent le statu quo lorsqu'on diminue leur aide totale devrait être dans la même proportion que ceux qui favorisent une augmentation de l'aide consentie dans l'autre scénario (et vice-versa). Ce faisant, les gens manifestant des besoins importants de liquidité dans le premier scénario ne se retrouvent pas dans les mêmes proportions dans le second.

Une modélisation comportementale consistante avec les réponses obtenues consiste à partitionner les répondant.e.s en trois catégories, soit ceux et celles qui portent leur attention uniquement à la dimension négative (peu importe ce qu'elle est) de la réforme proposée, ceux et celles qui ont des besoins de liquidités (et sont prêts à renoncer à des bourses pour augmenter leur aide consentie), et ceux et celles qui sont averse à l'endettement (et sont donc prêts à réduire leur aide totale pour augmenter leurs bourses).

Tableau 18 : Choix des réformes en fonction de l'âge

Variation de l'aide totale	**400$**	**500$**	**600$**	**700$**	**800$**	**Statu quo**
Âge	**Hausse de l'aide totale retenue (%)**					
De 18 à 24 ans	18,98	8,57	7,19	2,57	14,53	48,17
De 25 à 34 ans	18,81	5,56	8,94	4,81	18,63	43,24
De 35 à 44 ans	16,62	4,84	12	3,52	24,58	38,44
De 45 à 54 ans	12,47	4,59	7,33	1,61	29,22	44,79
De 55 à 64 ans	N/A					
De 65 à 74 ans						
Âge	**Baisse de l'aide totale retenue (%)**					
De 18 à 24 ans	15,05	3,61	6,19	4,53	28,79	41,82
De 25 à 34 ans	10,44	3,71	8,18	2,92	25,33	49,42
De 35 à 44 ans	11,27	0,64	7,53	2,08	22,38	56,11
De 45 à 54 ans	14,8	N/A	5,45	N/A	35,98	43,76
De 55 à 64 ans	N/A					
De 65 à 74 ans						

Note : Certaines réponses sont exclues afin de préserver la confidentialité des répondant.e.s, indiquées par l'appellation non admissible (N/A).
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Lorsqu'il s'agit d'une hausse de l'aide allouée, le statu quo est l'option la plus fréquemment choisie, et ce, pour l'ensemble des tranches d'âge. Près de la moitié des étudiant.e.s de moins de 24 ans préfèrent le statu quo alors que, dans le cas d'une baisse, cette proportion diminue à 42%. Lors de la baisse de l'aide totale, près de 30% des étudiant.e.s de cette tranche d'âge chercher à maximiser les bourses reçues en sélectionnant l'option qui diminue l'aide de 800$.

Les 35 à 44 ans sont plus partagés : la part des étudiant.e.s qui choisissent le statu quo en cas d'une hausse de l'aide est de 38%, la plus faible de toutes les tranches d'âge. L'option qui maximise les liquidités par le biais d'une augmentation de l'aide totale de 800$ est la deuxième préférée, avec près du quart des répondant.e.s la sélectionnant.

Dans le cas d'une baisse de l'aide totale, la majorité des répondant.e.s préfèrent le statu quo, particulièrement pour le groupe des 25 à 44 ans. C'est particulièrement vrai pour les 35 à 44 ans, qui sont 56% à préférer éviter la pénalité.

Tableau 19: Choix des scénarios en fonction du lieu du genre

Variation de l'aide totale	400$	500$	600$	700$	800$	Statu quo
Genre	**Hausse de l'aide totale retenue (%)**					
Masculin	18,87	6,49	5,87	2,77	19,86	46,14
Féminin	18,01	7,13	9,97	3,89	16,9	44,1
Autre					N/A	53,62
Genre	**Baisse de l'aide totale retenue (%)**					
Masculin	11,26	2,04	6,8	3,86	30,49	45,56
Féminin	14,1	3,98	7,64	2,96	25,06	46,26
Autre				N/A	20	62,17

Note : Certaines réponses sont exclues afin de préserver la confidentialité des répondant.e.s, indiquées par l'appellation non admissible (N/A).
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Lorsqu'on propose une hausse de l'aide totale allouée, les personnes s'identifiant comme femme sont plus nombreuses à choisir une réforme « d'entre-deux », soit une réforme qui ne maximise ou ne minimise rien, En effet, 10% d'entre elles sélectionnent la réforme qui augmente l'aide totale de 600$, par le biais d'une hausse des prêts de 857$ et une baisse des bourses de 257$.

Lors d'une baisse de l'aide totale allouée, les femmes préfèrent toutefois plus souvent que les autres groupes de genre l'option qui minimise l'aide totale perdue. À l'inverse, les hommes sélectionnent dans une plus grande proportion l'option qui maximise les bourses reçues,

Tableau 20 : Choix des scénarios en fonction du lieu de résidence.

Variation de l'aide totale	400$	500$	600$	700$	800$	Statu quo

Vit chez ses parents	Hausse de l'aide totale retenue (%)					
Non	17,21	6,58	8,75	3,76	18,63	45,08
Oui	24,2	8,13	5,46	1,9	14,35	45,96
Vit chez ses parents	**Baisse de l'aide totale retenue (%)**					
Non	12,33	3	7,17	3,13	26,74	47,62
Oui	14,89	4,57	7,27	5,53	29	38,74

Source : Enquête et calcul des auteurs.

Les étudiant.e.s n'habitant pas chez leurs parents préfèrent, dans le cas d'une hausse de l'aide totale, minimiser les bourses perdues ou maximiser l'aide totale reçue dans une proportion semblable. Toutefois, lorsqu'on leur propose une baisse de l'aide totale, ils sont beaucoup plus nombreux à choisir le statu quo, comparativement à ceux habitant chez leurs parents.

Tableau 21 : Choix des scénarios en fonction du statut de citoyenneté

Variation de l'aide totale	400$	500$	600$	700$	800$	Statu quo
Statut de citoyenneté	**Hausse de l'aide totale retenue (%)**					
Citoyen canadien résident au Québec	17,66	6,79	7,39	3,44	17,97	46,76
Citoyen canadien résident hors Québec	N/A					
Résident permanent	15,23	9,42	9,72	7,98	31,18	26,48
Statut de citoyenneté	**Baisse de l'aide totale retenue (%)**					
Citoyen canadien résident au Québec	12,41	2,73	6,47	3,67	27,52	47,21
Citoyen canadien résident hors Québec	N/A				42,12	31,8
Résident permanent	21,62	N/A			25,43	37,74

Note : Les étudiant.e.s internationaux ne sont pas admissibles au régime d'AFE. Certaines réponses sont exclues afin de préserver la confidentialité des répondant.e.s, indiquées par l'appellation non admissible (N/A).
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Les citoyens canadiens résidents hors Québec évitent pour la plupart le statu quo, peu importe si on augmente ou diminue l'aide allouée. Dans le premier cas, ils préfèrent maximiser l'aide totale reçue (scénario 5; +800$) alors que dans le second, ils cherchent à maximiser les bourses reçues (scénario 5; -800$). Les résidents permanents sont également

plus nombreux dans le cas d'une baisse à chercher à minimiser l'aide perdue (scénario 1;-400$).

IV.2 Impact du scénario choisi sur les comportements

Cette section présente la réponse des répondant.e.s ayant choisi une variation à leurs prêts et bourses en fonction des scénarios présentés dans la section précédente. Nous analysons trois questions du sondage, soit les heures hebdomadaires consacrées au travail, les heures hebdomadaires consacrées aux études et les dépenses mensuelles. Chaque répondant doit évaluer l'impact de la réforme choisie en termes d'augmentation/réduction des heures ou des dépenses. Ces variations sont présentées sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie une réduction importante, 5, aucun impact, et 10 une augmentation importante.

IV.2.1 Heures travaillées

Figure 17 : Impact d'une hausse de l'aide consentie sur les heures travaillées

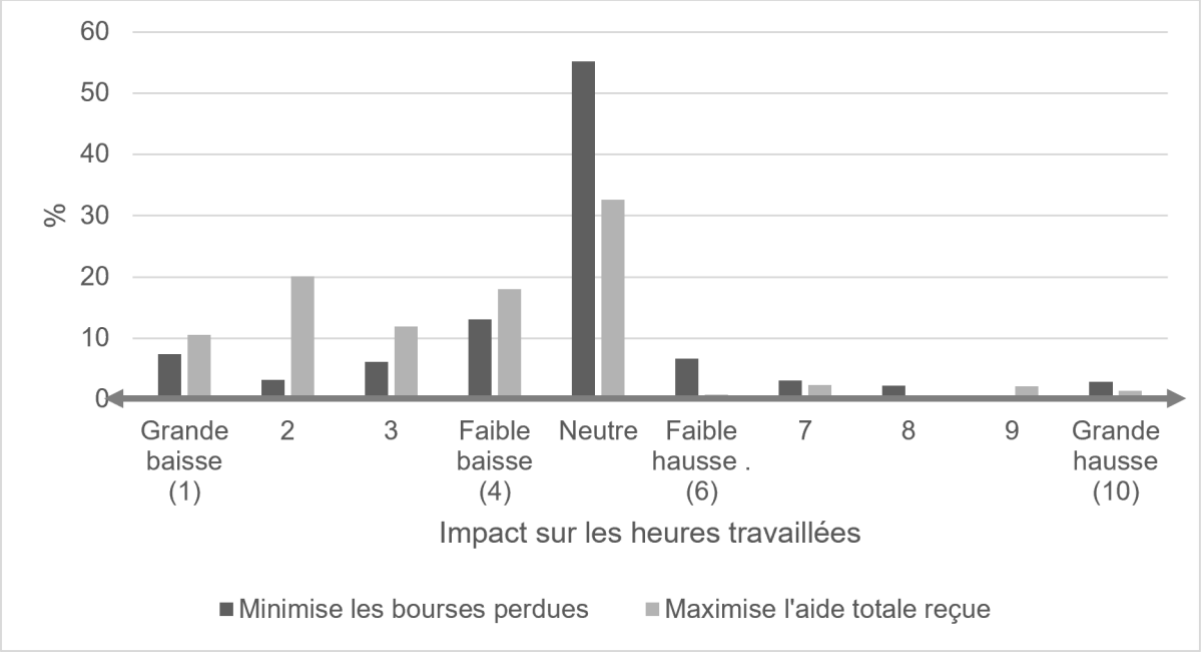

Note : 1 signifie une réduction du nombre d'heures et 10 une augmentation du nombre d'heures. Les étudiant.e.s minimisant les bourses perdues ont choisi le scénario où les prêts augmentent de 500$ et les bourses diminuent de 100$. Les étudiant.e.s maximisant l'aide totale ont choisi le scénario où les prêts augmentent de 1333$ et les bourses diminuent de 533$.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Dans le cas d'une hausse de l'aide consentie, les étudiant.e.s qui choisissent la stratégie de minimiser les bourses perdues au détriment de l'aide totale indiquent plus souvent que la réforme n'aura aucun impact sur le nombre d'heures qu'ils travaillent. Du côté de ceux qui maximisent l'aide totale reçue, ce groupe indique plus souvent que leur nombre d'heures de travail diminuerait. Très peu de répondant.e.s indiquent une augmentation de leur nombre d'heures de travail.

Figure 18 : Impact d'une réduction de l'aide totale sur les heures travaillées

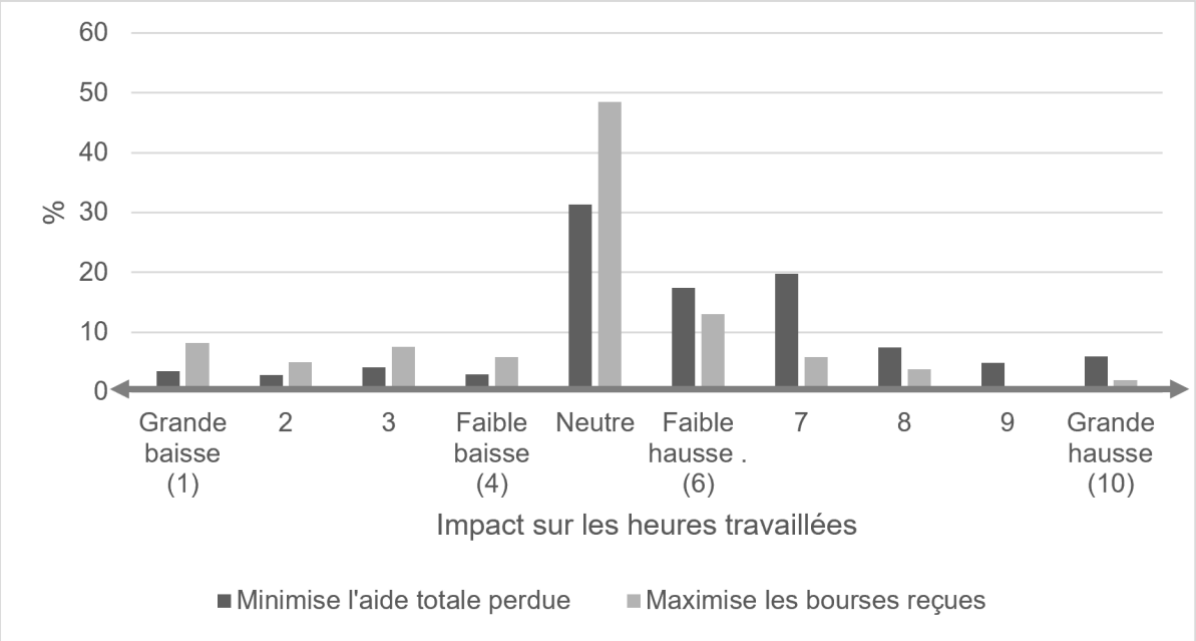

Note : 1 signifie une réduction du nombre d'heures et 10 une augmentation du nombre d'heures. Les étudiant.e.s minimisant les bourses perdues ont choisi le scénario où les prêts diminuent de 500$ et les bourses augmentent de 100$. Les étudiant.e.s maximisant les bourses reçues ont choisi le scénario où les prêts diminuent de 1333$ et les bourses augmentent de 533$.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Dans le cas d'une baisse de l'aide allouée, les étudiant.e.s qui préfèrent maximiser les bourses reçues indiquent plus souvent que cette réforme n'aura pas d'impact sur leurs heures travaillées. Ceux qui minimisent l'aide perdue énoncent plus souvent que leur nombre d'heures travaillées devrait augmenter.

IV.2.2 Heures passées à étudier

Dans le cas d'une hausse de l'aide financière allouée, les étudiant.e.s qui choisissent la stratégie de minimiser les bourses perdues au détriment de l'aide totale indiquent plus souvent que la réforme n'aura aucun impact sur le nombre d'heures qu'ils consacrent à étudier. Du côté de ceux qui maximisent l'aide totale reçue, ce groupe indique plus souvent que leur nombre d'heures passées à étudier augmenterait. Très peu d'étudiant.e.s indiquent qu'ils diminueraient le nombre d'heures qu'ils consacrent à leurs études.

Figure 19 : Impact d'une hausse de l'aide totale sur les heures passées à étudier pour les étudiant.e.s admissibles à l'AFE

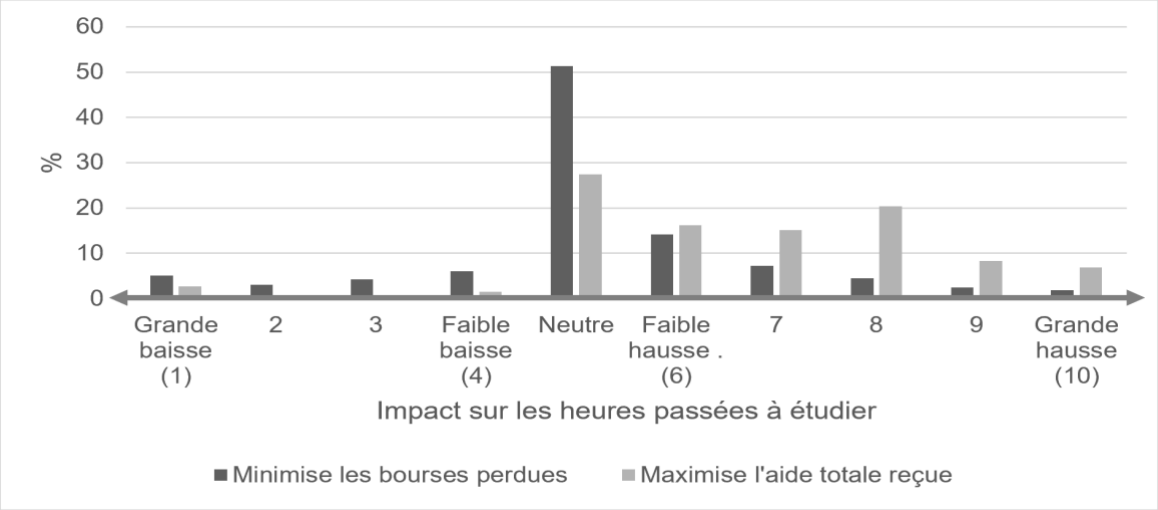

Note : 1 signifie une réduction du nombre d'heures et 10 une augmentation du nombre d'heures. Les étudiant.e.s minimisant les bourses perdues ont choisi le scénario où les prêts augmentent de 500$ et les bourses diminuent de 100$. Les étudiant.e.s maximisant l'aide totale ont choisi le scénario où les prêts augmentent de 1333$ et les bourses diminuent de 533$.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Figure 20 : Impact d'une réduction de l'aide totale sur les heures passées à étudier pour les étudiant.e.s admissibles à l'AFE

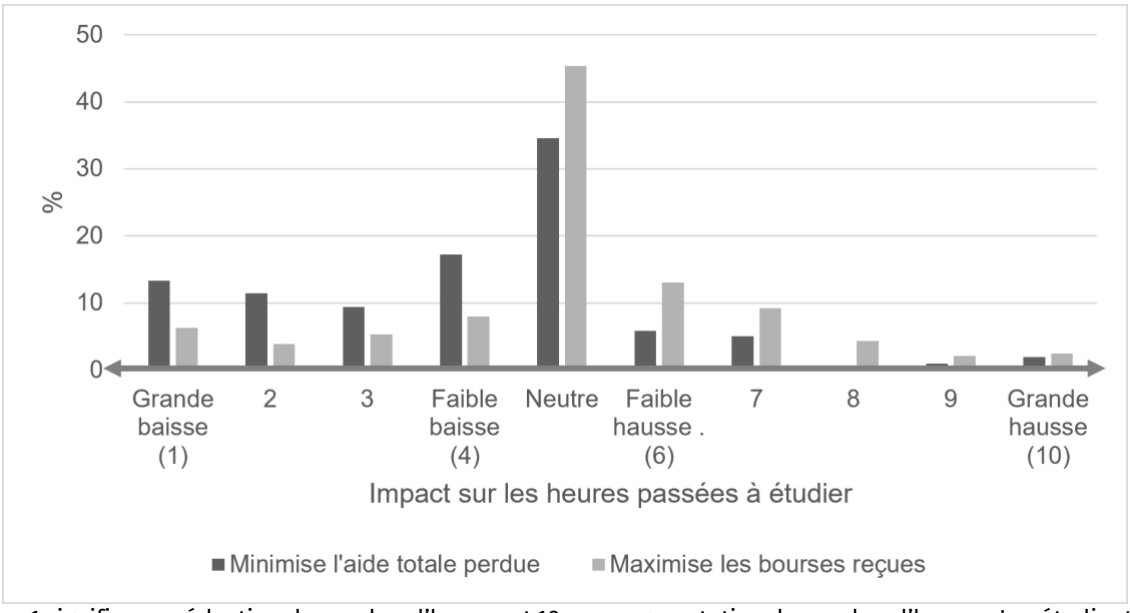

Note : 1 signifie une réduction du nombre d'heures et 10 une augmentation du nombre d'heures. Les étudiant.e.s minimisant les bourses perdues ont choisi le scénario où les prêts diminuent de 500$ et les bourses augmentent de 100$. Les étudiant.e.s maximisant les bourses reçues ont choisi le scénario où les prêts diminuent de 1333$ et les bourses augmentent de 533$.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Dans le cas d'une baisse de l'aide allouée, les étudiant.e.s qui préfèrent maximiser les bourses reçues indiquent plus souvent que cette réforme n'aura pas d'impact sur leurs heures passées à étudier. Ceux qui minimisent l'aide énoncent plus souvent que leur nombre d'heures consacrées aux études devrait augmenter.

IV.2.3 Dépenses mensuelles

La majorité des étudiant.e.s, dans le cas où on leur propose une hausse de l'aide totale allouée, déclare que cette augmentation n'aurait pas d'impact sur leurs dépenses mensuelles. La majorité des observations se trouvent à gauche du graphique, signifiant que, pour certains, une hausse de l'AFE amènerait une diminution de leurs dépenses. Seuls les étudiant.e.s maximisant l'aide reçue déclarent un peu plus souvent que leurs dépenses augmenteraient.

Figure 21 : Impact d'une hausse de l'aide totale sur les dépenses mensuelles pour les étudiant.e.s admissibles à l'AFE

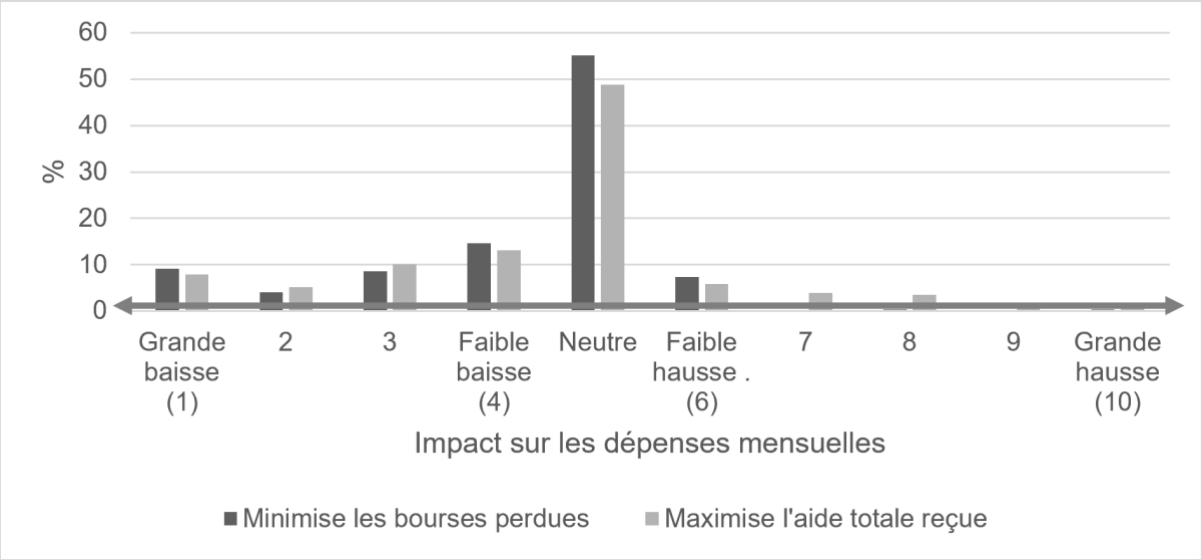

Note : 1 signifie une réduction des dépenses et 10 une augmentation des dépenses. Les étudiant.e.s minimisant les bourses perdues ont choisi le scénario où les prêts augmentent de 500$ et les bourses diminuent de 100$. Les étudiant.e.s maximisant l'aide totale ont choisi le scénario où les prêts augmentent de 1333$ et les bourses diminuent de 533$.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Figure 22 : Impact d'une réduction de l'aide totale sur les dépenses mensuelles pour les étudiant.e.s admissibles à l'AFE

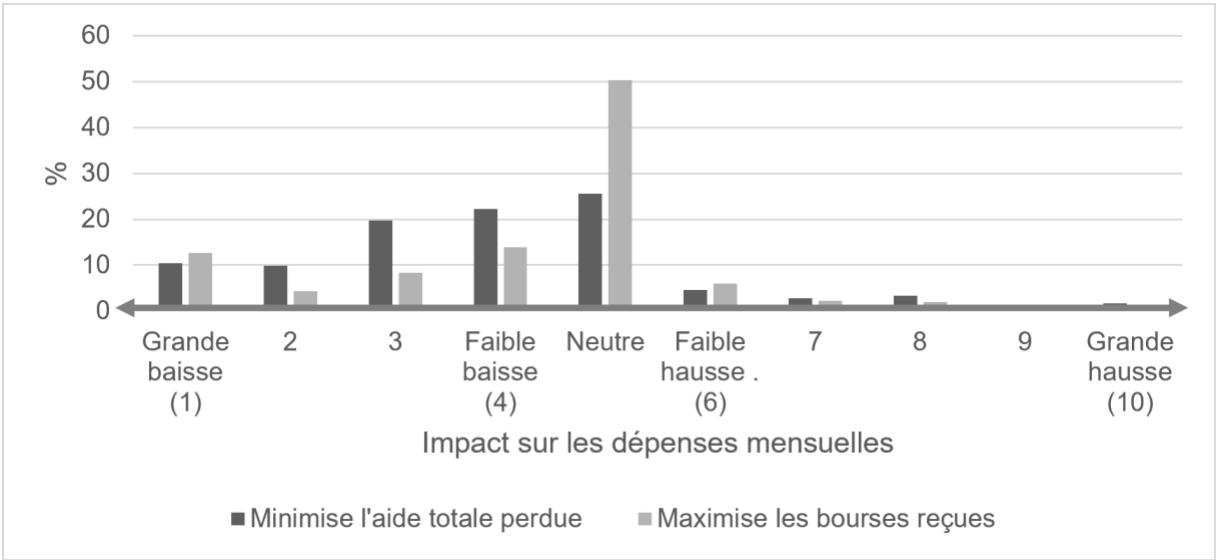

Note : 1 signifie une réduction des dépenses et 10 une augmentation des dépenses. Les étudiant.e.s minimisant les bourses perdues ont choisi le scénario où les prêts diminuent de 500$ et les bourses augmentent de 100$.

Les étudiant.e.s maximisant les bourses reçues ont choisi le scénario où les prêts diminuent de 1333$ et les bourses augmentent de 533$.
Source : Enquête et calcul des auteurs.

Si on propose aux étudiant.e.s une baisse de l'aide totale allouée, ceux qui maximisent les bourses reçues déclarent plus fréquemment que cette baisse n'aura aucun impact sur leurs dépenses. Ceux qui cherchent à minimiser l'aide perdue indiquent plus souvent qu'ils diminueraient leurs dépenses en conséquence.

Conclusion

L'objectif de ce rapport était d'analyser les résultats relatifs aux conditions financières des étudiant.e.s : prêts, bourses, revenus et dépenses ainsi que de présenter la réaction déclarée d'étudiant.e.s a de possibles réformes au programme d'aide financière aux étudiant.e.s. Concernant l'analyse des conditions financières, il ressort que plus de 88% des prêts obtenus des étudiant.e.s proviennent des programmes de prêts et bourses et des prêts bancaires. Nous notons également une variation au niveau des sources d'endettement selon l'admissibilité au programme de prêts et bourses. Pour les étudiant.e.s admissibles, 53,5% de l'endettement provient des prêts et bourses tandis que 73,7% des prêts proviennent des banques pour les étudiant.e.s non admissibles. En outre, environ 31% des bourses proviennent des bourses universitaires, suivi des bourses issues de l'aide financière aux études (30%) et des bourses d'organismes subventionnaires (environ 33% lorsque les organismes fédéraux et provinciaux sont combinés). Aussi, la dépense étudiante la plus importante est celle de l'habitation (28,9% du total). Elle est suivie par les dépenses en frais de scolarité (16,7%), en alimentation (15,9%) et en transport (7,2%).

S'agissant de la réaction comportementale sujets à quelques réformes au programme d'aide financière aux étudiant.e.s, lorsqu'on propose une réforme de l'AFE qui peut augmenter l'aide consentie et réduire les bourses, la majorité des étudiant.e.s préfèrent le statu quo; de même lorsqu'on leur propose une réforme de l'AFE qui peut diminuer l'aide consentie et augmenter les bourses. L'analyse ressort trois profils comportementaux d'étudiant.e.s : ceux qui souhaitent maximiser leurs bourses, ceux qui souhaitent maximiser leurs liquidités et ceux qui n'accordent de l'importance qu'a la dimension négative d'une réforme (peu importe laquelle). Les femmes sont plus susceptibles de préférer des réformes qui ne maximisent ni l'aide totale consentie ni les bourses consenties.

Par ailleurs, l'analyse des données a révélé certains détails qui mériteraient d'être explorés dans de futurs travaux relatifs à l'AFE. Il ressort de l'étude que les prêts universitaires représentent 3,8% du montant total de prêts octroyés aux étudiant.e.s. Une étude qualitative auprès des responsables universitaires et des étudiant.e.s concernés permettrait d'analyser les mécanismes et l'impact des prêts universitaires. Nous avons relevé que seulement 26,3% d'étudiant.e.s admissibles à l'AFE ont recours à cet outil d'aide. Les futurs travaux pourraient identifier les déterminants associés à ce faible recours.

RÉFÉRENCES

Beaudet, P. (2014). Mouvement étudiant et luttes populaires au Québec. *Revue internationale et stratégique*, (1), 101-108.

Gingras, M. È., & Belleau, H. (2015). Avantages et désavantages du sondage en ligne comme méthode de collecte de données: une revue de la littérature. Working paper, no 2015-02. https://espace.inrs.ca/id/eprint/2678/1/Inedit02-15.pdf

Gouvernement du Québec (2023). Être aux études à temps plein. https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/prets-bourses-temps-plein/conditions-admissibilite/etudes-temps-plein

Légis Québec (2023). A-13.3 - Loi sur l'aide financière aux études. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-13.3

Morin, M. (2018). L'endettement étudiant. Union étudiante du Québec. https://unionetudiante.ca/download/recherche-endettement-etudiant/

OIT (2013). Statistiques du travail et de la main-d'œuvre. Rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion d'experts des statistiques du travail sur le développement des statistiques de l'emploi et du chômage (Genève, 28 janvier - 1er février 2013). Organisation Internationale du Travail. ISBN 9789222273539 ; 9789222273546 http://www.ilo.int/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/event/wcms_202353.pdf

Statcan (2023). Dettes d'études de toutes sources, selon la province d'études et le niveau d'études. Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710003601

Statistique Canada (2016). Recensement du Canada 2016, fichier des particuliers (fichier de microdonnées à grande diffusion), Initiative de démocratisation des données (distributeur). http://odesi1.scholarsportal.info/webview/ (site consulté le 30 août 2023). La responsabilité liée aux calculs, à l'utilisation et à l'interprétation de ces données est entièrement celle des auteurs.

Statistique Canada (2019). Enquête canadienne sur le revenu, 2019 (fichier de microdonnées à grande diffusion), Initiative de démocratisation des données (distributeur). http://odesi1.scholarsportal.info/webview/ (site consulté le 30 août 2023). La responsabilité liée aux calculs, à l'utilisation et à l'interprétation de ces données est entièrement celle des auteurs.

Annexe A: Liste des universités participant à l'enquête

- Université de Montréal
- HEC Montréal
- Polytechnique Montréal
- École nationale d'administration publique
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Trois-Rivières
- École de technologie supérieure
- Université TÉLUQ
- Université Laval
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Montréal (École des sciences de la gestion)

Annexe B: Dépenses ventilées par région de résidence

Le lieu de résidence des étudiant.e.s peut influencer grandement leur profil de dépenses. La présente annexe a comme objectif d'éclaircir le portrait des dépenses mensuelles des individus en fonction de leur région de résidence. Trois grandes régions ont été déterminées : less villes de Montréal et de Québec, considérées comme les grands centres, les régions éloignées, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, le Nord-du-Québec et l'Outaouais, et les autres grands centres, soit l'ensemble des villes et régions non comprises dans les deux autres catégories. La région de résidence des étudiant.e.s a été déterminée à partir des villes de résidence. Toutefois, les villes ayant une seule observation ont été éliminées afin de faciliter l'analyse.

Les étudiant.e.s vivant en régions sont ceux ayant les plus hautes dépenses annuelles, d'une hauteur de 28 978,18$, suivi de ceux habitant Montréal ou Québec, à 28 397,70$. Ceux vivant dans d'autres grands centres ont les dépenses annuelles les plus faibles, établies à 27 947,14$ annuellement.

La figure I détaille la répartition des dépenses annuelles selon ces trois lieux de résidence. De prime abord, celle-ci semble pas varier grandement en fonction du lieu de résidence des individus. En moyenne, les personnes résidant à Montréal ou à Québec dépensent environ 30% de leur budget en frais d'habitation, ceux des autres grands centres, légèrement moins à 28% et ceux vivant en régions plus éloignés, 29%. À noter que ces pourcentages comprennent ceux dont ces dépenses sont nulles, situation qui concerne 2013 individus. Ce type de dépenses est surtout influencé par la situation d'habitation des étudiant.e.s. Si ces derniers habitent toujours avec leurs parents, un peu moins de 14% de leur budget est destiné aux dépenses d'habitation pour les habitants des grands centres. Pour les individus résidant en régions éloignées, ce ratio diminue à 9%. Toutefois, dès qu'un individu quitte le nid familial, entre 29% et 32% de son budget est réservé aux frais d'habitation.

Pour ce qui est de l'alimentation, les dépenses de chacun de ces groupes dans cette catégorie de dépenses est de 18% pour les résidents des grandes villes, 20% pour ceux des autres grands centres et 19% pour les habitants des régions, encore une fois très similaire. On note toutefois que les dépenses de transport des habitants de Québec ou Montréal sont beaucoup plus faibles que ceux résidant ailleurs : seulement 6% de leur budget est consacré à cette catégorie, contrairement à 10% et 9% pour les habitants des autres grands centres et des régions respectivement.

Figure I : Répartition des dépenses annuelles selon le lieu de résidence

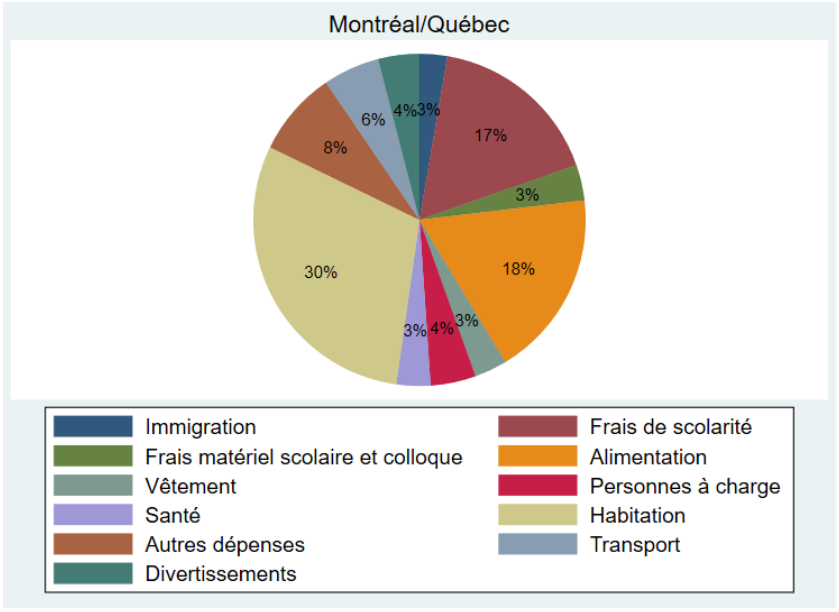

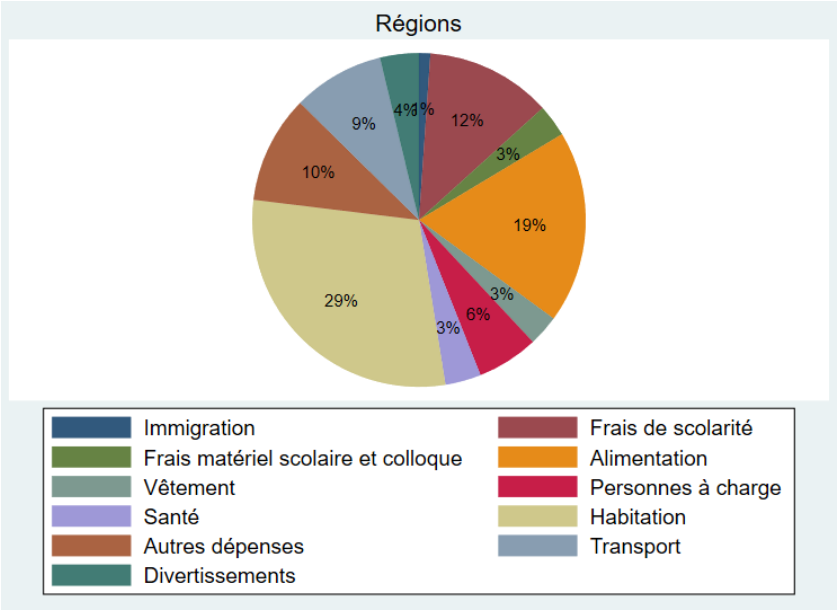

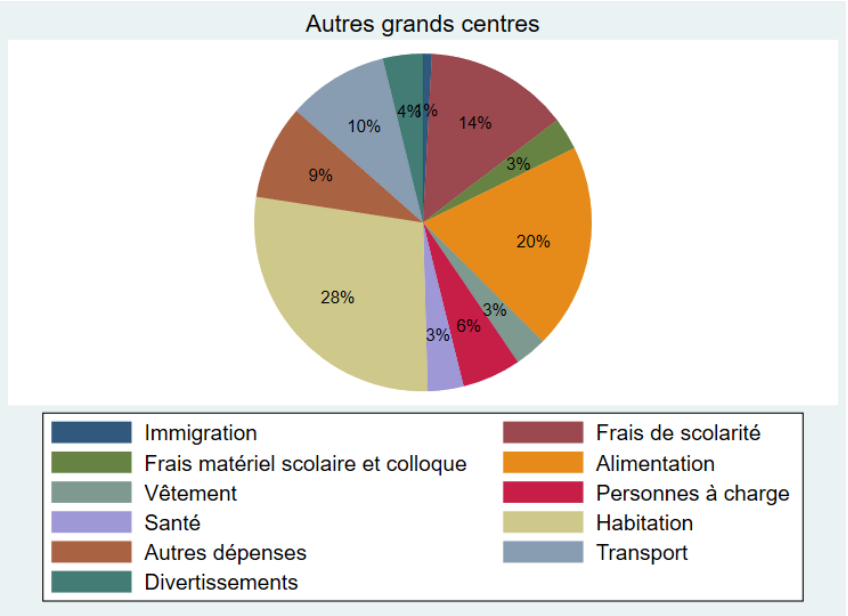

Source : Enquête et calcul des auteurs.

Le tableau I détaille les dépenses mensuelles des étudiant.e.s selon leur lieu de résidence et si la composition de leur ménage comprend leurs parents. Les étudiant.e.s habitant sans ces derniers à Montréal ou à Québec ont les plus haut frais d'habitation, à 830,17$ par mois, suivi de ceux en régions à 766,25$. Enfin, ceux dans les autres grands centres paient en moyenne 703$ par mois. Encore une fois, ces chiffres incluent les individus ayant noté des dépenses nulles.

Pour ceux et celles habitant chez leurs parents, les frais d'habitation sont beaucoup plus faibles, allant de 154,63$ pour les individus établis en régions à 202,17$ pour ceux habitant Montréal ou Québec. Les dépenses d'alimentation pour les résidents de ces grandes villes n'habitant plus avec leurs parents sont en revanche beaucoup plus faibles, avec seulement 365,57$ en moyenne comme dépenses dans cette catégorie. C'est également ceux qui dépensent le moins en transport, avec en moyenne des dépenses mensuelles de 142,65$.

Tableau I : Dépenses mensuelles moyennes selon le lieu de résidence et la composition du ménage

Région de résidence	Alimentation ($)		Habitation ($)		Transport ($)	
	Avec parents	Sans parents	Avec parents	Sans parents	Avec parents	Sans parents
Montréal ou Québec	319,91	365,57	202,17	830,17	145,79	142,65
Autres grands centres	301,71	473,81	194,17	703,00	237,67	225,25
Région	336,08	476,46	154,63	766,25	223,22	226,55

Source : Enquête et calcul des auteurs.